

**POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE**

académies  
Caen  
Rouen

RÉGION ACADÉMIQUE  
NORMANDIE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



# L'ÉTAT DE L'ÉCOLE EN **NORMANDIE**

2018



# ÉDITO



**Denis ROLLAND :**

*Recteur de la région académique Normandie  
Recteur des académies de Caen et de Rouen  
Chancelier des Universités*

**Fabienne ROSENWALD :**

*Directrice de la Depp  
SG-Ministère de l'Éducation Nationale*



Un diagnostic précis et partagé des forces et axes de progrès du système éducatif normand permet à l'ensemble des acteurs et partenaires de l'école, à commencer par les familles, de se mobiliser efficacement avec un objectif principal : améliorer la réussite des élèves normands. Merci aux services statistiques des académies normandes d'avoir préparé, en lien avec la Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance, en utilisant des données du ministère mais aussi de l'INSEE, ce diagnostic partagé qui est une condition de politique publique pertinente. Nous remercions également l'INSEE d'avoir effectué une relecture attentive de la première partie de la publication.

Pour la première fois, les indicateurs présentés ici montrent clairement les caractéristiques de l'école en Normandie, ses atouts mais également les progrès nécessaires.

Parce que les résultats de nos élèves sont contrastés, la priorité est donnée à l'école primaire et à la maîtrise des savoirs fondamentaux : lire, écrire, compter et respecter autrui. Le dédoublement des classes de CP et CE1 en éducation prioritaire attaque, avec de nombreuses autres mesures, la difficulté scolaire à la racine. De même, la montée en puissance du dispositif Devoirs Faits renforce l'aide apportée aux élèves et à leur famille.

Il s'agit simplement de justice sociale : donner plus à ceux qui ont besoin de plus, pour faire réussir tous les élèves et avec l'exigence d'un niveau élevé de connaissances, de culture et de compétences pour nos élèves.

Dans le cadre du rassemblement des forces des académies de Rouen et de Caen, les acteurs de l'éducation sont aujourd'hui à l'œuvre pour écrire le projet éducatif normand : pour donner les moyens à chaque élève d'emprunter un chemin de réussite, la pédagogie doit être au plus près des besoins des élèves et des territoires, explicite, structurée et progressive.

Nous devons collectivement stimuler l'ambition des élèves, refuser le décrochage scolaire, trouver les meilleurs moyens pour accompagner à l'école les plus fragiles, leur assurer une place dans la société...

Ce lien renouvelé entre École et société permet aux élèves d'avoir plus confiance en eux et aux jeunes citoyens de mieux préparer leur avenir.

<b>PAGE 7</b> <b>Environnement social, économique et familial</b>	1 · <i>Structuration du territoire en aires urbaines</i> .....	Page 8
	2 · <i>Les jeunes âgés de 6 à 17 ans</i> .....	Page 10
	3 · <i>Les jeunes âgés de 18 à 25 ans</i> .....	Page 12
	4 · <i>Le niveau de diplôme de la population</i> .....	Page 14
	5 · <i>Le taux de chômage</i> .....	Page 16
<b>PAGE 19</b> <b>Contexte scolaire</b>	6 · <i>La scolarisation dans le 1<sup>er</sup> degré</i> .....	Page 20
	7 · <i>La taille des écoles</i> .....	Page 22
	8 · <i>La scolarisation dans le 2<sup>nd</sup> degré (hors post-baccalauréat)</i> .....	Page 24
	9 · <i>La scolarisation dans le 2<sup>nd</sup> degré · les collèges</i> .....	Page 26
	10 · <i>La scolarisation dans le 2<sup>nd</sup> degré · les lycées</i> .....	Page 28
	11 · <i>La taille des établissements publics et privés du second degré · les collèges</i> .....	Page 30
	12 · <i>La taille des établissements publics et privés du second degré · les lycées</i> .....	Page 32
	13 · <i>L'enseignement privé</i> .....	Page 34
	14 · <i>L'enseignement prioritaire</i> .....	Page 36
	15 · <i>Les élèves en situation de handicap</i> .....	Page 38
	16 · <i>L'apprentissage</i> .....	Page 40

<b>PAGE 43</b> .....	17 · <i>L'encadrement dans le 1<sup>er</sup> degré</i> .....	Page 44
<b>Moyens et ressources</b>	18 · <i>L'encadrement dans le 2<sup>nd</sup> degré</i> .....	Page 46
	19 · <i>Les enseignants du 1<sup>er</sup> degré</i> .....	Page 48
	20 · <i>Les enseignants du 2<sup>nd</sup> degré</i> .....	Page 50
	21 · <i>La dépense d'éducation par élève</i> .....	Page 52
<b>PAGE 55</b> .....	22 · <i>L'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de 6<sup>e</sup></i> .....	Page 56
<b>Parcours scolaire et résultats</b>	23 · <i>Les compétences du socle commun en début de 6<sup>e</sup></i> .....	Page 58
	24 · <i>L'orientation en fin de 3<sup>e</sup></i> .....	Page 60
	25 · <i>La réussite aux examens · le DNB et le CAP</i> .....	Page 62
	26 · <i>La réussite aux examens · le baccalauréat</i> .....	Page 64
	27 · <i>Les jeunes en difficulté de lecture</i> .....	Page 66
	28 · <i>Les jeunes sans diplôme</i> .....	Page 68
<b>PAGE 71</b> .....	· <i>Définitions et méthodologie</i> .....	Page 72
<b>PAGE 83</b> .....	· <i>Table des sigles</i> .....	Page 84



# ENVIRONNEMENT SOCIAL, ÉCONOMIQUE ET FAMILIAL





## 1 • STRUCTURATION DU TERRITOIRE EN AIRES URBAINES



### Une population plus concentrée dans les petites villes et les gros bourgs.

En Normandie, vingt grandes aires urbaines structurent le territoire ► **1.1**. Ces aires regroupent les trois quarts de la population régionale en 2014.

Cette concentration de la population dans les espaces les plus urbanisés demeure inférieure à celle observée dans la France de province (79 %).

Cette différence traduit l'importance du maillage territorial par des petites villes et des gros bourgs qui reste une particularité normande, surtout dans les trois départements de l'ancienne Basse-Normandie ► **1.1**.

Les pôles urbains petits et moyens et les communes de leurs aires d'influence accueillent 19 % des Normands contre 16 % en province. Cette part atteint 30 % dans la Manche et 52 % dans l'Orne.

Enfin, seuls six habitants sur cent résident dans une commune dite « isolée » car l'emprise de la ville y est moindre. Dans l'Orne ou la Manche, ces communes isolées réunissent 15 et 20 % des habitants ► **1.3**.

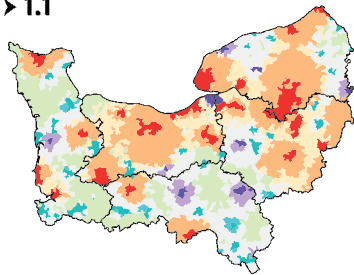
Définitions et méthodologie ► **Page 72**

*Source : Insee, Recensement de la population 2014  
exploitation principale*

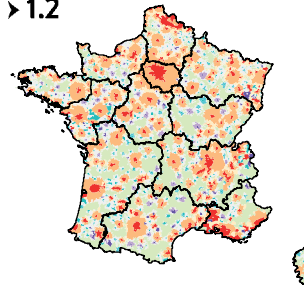


**LE ZONAGE EN AIRES URBAINES**

> 1.1



> 1.2



- Grand pôle
- Couronne d'un grand pôle
- Commune des grandes aires urbaines
- Moyen pôle
- Couronne d'un moyen pôle
- Petit pôle
- Couronne d'un petit pôle
- Autre commune multipolarisée
- Commune isolée

> 1.3

**PART DE LA POPULATION (EN %)**

	Dans l'espace des grandes aires urbaines	Dans l'espace des aires urbaines moyennes	Dans l'espace des petites aires urbaines	Dans les autres communes multipolarisées	Dans les communes isolées hors influence des pôles
Calvados >	88,7	3,7	2,2	2,2	3,2
Eure >	80,3	3,0	6,1	8,2	2,4
Manche >	49,5	3,4	12,8	13,9	20,4
Orne >	33,5	15,4	12,7	23,8	14,6
Seine-Maritime >	86,8	4,3	2,1	6,2	0,6
<b>Normandie</b>	<b>75,8</b>	<b>4,8</b>	<b>5,4</b>	<b>8,4</b>	<b>5,6</b>



## 2 · LES JEUNES ÂGÉS DE 6 À 17 ANS



### L'Eure plus jeune que les autres départements normands.

Peuplée de 3,34 millions d'habitants au 1er janvier 2018, la Normandie occupe le 9ème rang des treize nouvelles régions. Région traditionnellement jeune, la Normandie vieillit plus rapidement que l'ensemble de la France.

En 2014, les jeunes de 6 à 17 ans représentent 15,1 % de la population totale, soit 0,4 point de plus que la France métropolitaine ▶ **2.2.**

L'écart était de 0,6 point en 2006. La part des 6-17 ans varie peu d'un département à l'autre, à l'exception de l'Eure où elle dépasse 16 %.

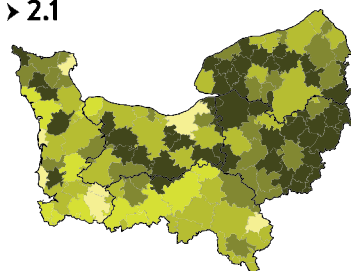
Ce taux varie en revanche davantage au sein des départements. Les jeunes sont surtout présents dans l'espace périphérique des grandes villes, où s'installent les familles avec de jeunes enfants ▶ **2.1.**

Entre 2006 et 2014, le nombre de jeunes âgés de 6 à 17 ans est demeuré stable alors que la population normande s'est accrue de 2,1 %. Leur part dans la population a ainsi perdu 0,3 point ▶ **2.3.**

*Source : Insee, Recensements de la population 2006 et 2014 exploitation principale*

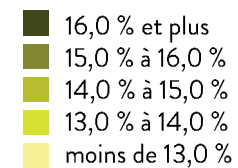
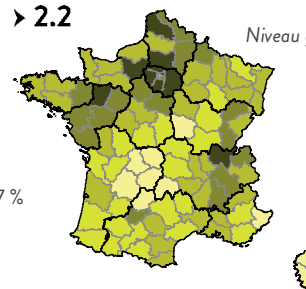
**PART DES JEUNES ÂGÉS DE 6 À 17 ANS DANS LA POPULATION**

> 2.1



Normandie : 15,1 %  
France métropolitaine : 14,7 %

> 2.2



**LES JEUNES DE 6 À 17 ANS**

> 2.3

	Population 2014	Nombre	Part (%)	Evolution 2006-2014 (%)
Calvados	691 670	102 794	14,9	2,1
Eure	598 347	97 869	16,4	4,9
Manche	499 958	72 928	14,6	-1,7
Orne	287 750	41 882	14,6	-3,2
Seine-Maritime	1 257 920	188 430	15,0	-2,0
<b>Normandie</b>	<b>3 335 645</b>	<b>503 904</b>	<b>15,1</b>	<b>0,0</b>



### 3 · LES JEUNES ÂGÉS DE 18 À 25 ANS



#### Le nombre de jeunes adultes recule sur tout le territoire

La Normandie peine à maintenir au pays ses jeunes adultes. Ceux-ci tendent à changer de région pour poursuivre leurs études ou trouver un premier emploi.

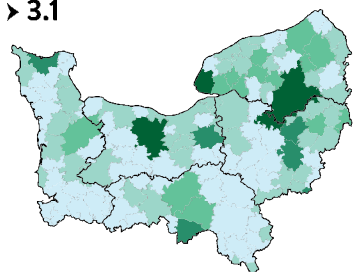
En 2014, les jeunes âgés de 18 à 25 ans représentent 9,1 % de la population normande, part inférieure à la moyenne de France métropolitaine (9,5 %). Moindre dans la Manche, l'Orne ou l'Eure, cette proportion atteint ou dépasse les 10 % dans le Calvados et la Seine-Maritime, départements comprenant un grand pôle urbain attractif en termes d'études et d'accès à l'emploi ► **3.2.**

Au sein des départements, la localisation des 18-25 ans est plus contrastée encore. Ils sont surreprésentés par rapport à la moyenne régionale dans les bassins de vie de Caen et de Rouen, mais aussi dans ceux du Havre, de Cherbourg-en-Cotentin, d'Alençon et de Louviers, villes proposant des offres de formations dans le supérieur et des opportunités d'emploi. A l'opposé, ils sont moins présents dans les territoires ruraux du sud-Manche, aux confins de l'Orne, ou dans ceux du Perche et du pays d'Ouche. Les 18-25 ans sont également moins représentés dans les bassins de la côte Ouest du Cotentin, surtout attractifs pour les retraités ► **3.1.**

Source : Insee, Recensements de la population 2006 et 2014  
exploitation principale

**PART DES JEUNES ÂGÉS DE 18 À 25 ANS DANS LA POPULATION**

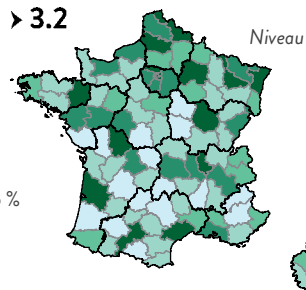
> 3.1



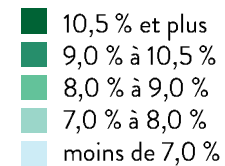
Normandie : 9,1 %  
France métropolitaine : 9,5 %

Niveau géographique : bassin de vie

> 3.2



Niveau géographique : département



**LES JEUNES DE 18 À 25 ANS**

> 3.3

	Population 2014	Nombre	Part (%)	Evolution 2006-2014 (%)
Calvados	691 670	69 125	10,0	-7,6
Eure	598 347	46 873	7,8	-8,7
Manche	499 958	37 857	7,6	-7,2
Orne	287 750	21 384	7,4	13,2
Seine-Maritime	1 257 920	128 138	10,2	-8,0
<b>Normandie</b>	<b>3 335 645</b>	<b>303 377</b>	<b>9,1</b>	<b>-8,3</b>



## 4 • LE NIVEAU DE DIPLÔME DE LA POPULATION



### Moins de diplômés en Normandie.

En Normandie, un adulte de 25 à 54 ans sur cinq ne possède aucun diplôme, proportion supérieure à la moyenne métropolitaine (18,2 %). La région se classe ainsi au dixième rang sur treize pour sa faible part des diplômés au sein de la population > 4.1 et > 4.2. Reflet de la structure économique régionale où les emplois ouvriers sont surreprésentés, les filières professionnelles de niveau V sont très développées > 4.3.

Ainsi, plus de trois Normands de 25 à 54 ans sur dix (30,4 %) possèdent un diplôme de niveau CAP ou BEP. C'est cinq points de plus que la moyenne métropolitaine.

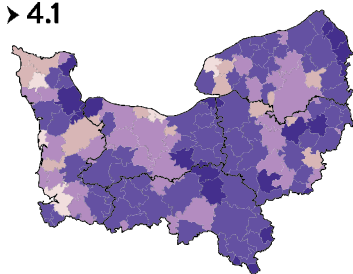
La proportion de bacheliers s'inscrit dans la moyenne nationale. En revanche, celle des diplômés du supérieur est bien moindre dans la région qu'en métropole.

Définitions et méthodologie > Page 72

Source : Insee, Recensements de la population 2014  
exploitation principale

**PART DE NON DIPLÔMÉS PARMIS LES ADULTES NON-SCOLARISÉS DE 25 À 54 ANS**

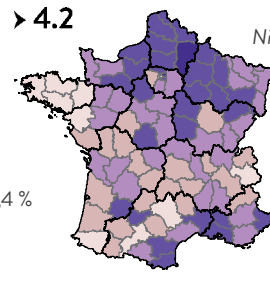
> 4.1



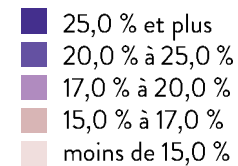
Niveau géographique : bassin de vie

Normandie : 20,2 %  
France métropolitaine : 18,4 %

> 4.2

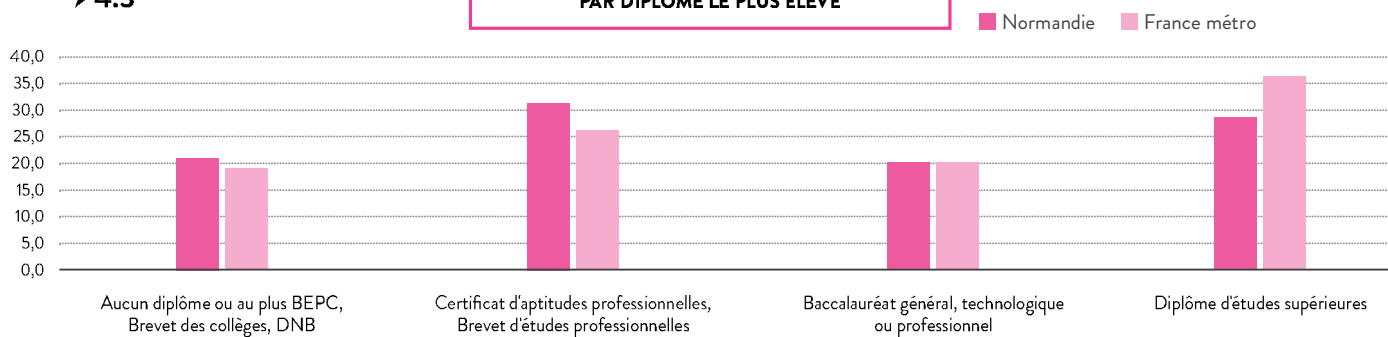


Niveau géographique : département



> 4.3

**POPULATION DES 15-54 ANS NON SCOLARISÉS PAR DIPLÔME LE PLUS ÉLEVÉ**





## 5 • LE TAUX DE CHÔMAGE



### Un taux de chômage élevé, surtout dans l'est de la région.

Au 4<sup>ème</sup> trimestre 2017, 8,9 % des actifs normands sont au chômage, ce qui place la région au 9<sup>ème</sup> rang des régions métropolitaines et 0,3 point au-dessus de la moyenne nationale.

La crise économique de 2008-2009 a eu un impact marqué sur la région : le taux de chômage a fortement augmenté durant cette période, puis a continué à progresser, passant de 6,9 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2008 à 10,5 %, son maximum, à la mi-2013. Stabilisé à un niveau élevé jusqu'en fin d'année 2015, le taux de chômage régional tend à régresser depuis. Entre le 1<sup>er</sup> trimestre 2016 et le 4<sup>e</sup> trimestre 2017, il a perdu 1,4 point ► **5.3.**

Le chômage est plus fréquent à l'est de la région, dans les départements de la Seine-Maritime (10,1 % au 4<sup>e</sup> trimestre 2017) et de l'Eure (9,0 %). Il concerne 11,5 % des habitants dans la zone d'emploi du Havre.

L'axe Seine, qui concentre une forte part des grandes entreprises industrielles de la région, a particulièrement subi les effets de la crise économique et enregistré une forte accentuation du chômage. Celui-ci régresse depuis un an, mais moins qu'à l'ouest de la région.

Le taux de chômage est bien moindre dans la Manche (6,9 %). Il varie de 5,7 % dans la zone d'emploi d'Avranches à 7,7 % dans celle de Granville. Plus tournés vers l'économie tertiaire, le tourisme notamment, ces territoires offrent davantage d'emplois, même à temps partiel. Dans le Calvados et l'Orne, le taux de chômage affiche des valeurs proches de la moyenne régionale : 8,3 et 8,1 % respectivement ► **5.1.**

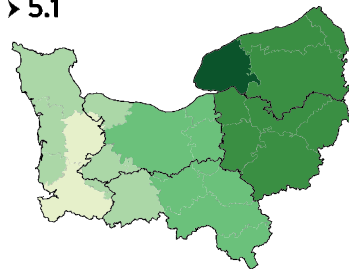
Définitions et méthodologie ► **Page 72**

Source : Insee, taux de chômage trimestriels localisés



**LE TAUX DE CHÔMAGE AU 4<sup>e</sup> TRIMESTRE 2017**

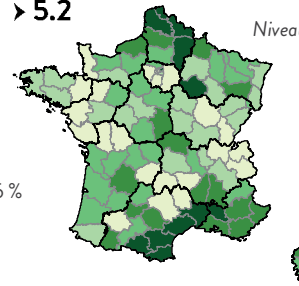
> 5.1



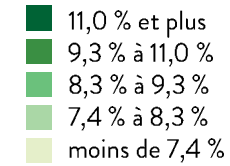
Niveau géographique : zone d'emploi

Normandie : 8,9 %  
France métropolitaine : 8,6 %

> 5.2



Niveau géographique : département



**TAUX DE CHÔMAGE DÉPARTEMENTAL (%)**

> 5.3

	1 <sup>er</sup> T 2016	1 <sup>er</sup> T 2017	4 <sup>e</sup> T 2017	Evolution 1 <sup>er</sup> T 2016 - 4 <sup>e</sup> T 2017
Calvados >	9,7	8,9	8,3	-1,4
Eure >	10,5	9,8	9,0	-1,5
Manche >	8,3	7,6	6,9	-1,4
Orne >	9,6	8,8	8,1	-1,5
Seine-Maritime >	11,4	10,7	10,1	-1,3
<b>Normandie</b>	<b>10,3</b>	<b>9,6</b>	<b>8,9</b>	<b>-1,4</b>



# CONTEXTE SCOLAIRE





## 6 · LA SCOLARISATION DANS LE PREMIER DEGRÉ



### Des effectifs en recul continu

A la rentrée 2017, les écoles publiques et privées du premier degré de Normandie scolarisent 327 600 élèves. Les plus jeunes d'entre eux, 37 % des effectifs, fréquentent l'école maternelle. Les écoles de la région accueillent au total 5,1 % des enfants scolarisés en France métropolitaine.

Reflète de la relative jeunesse du département, l'Eure scolarise 19,7 % des jeunes normands inscrits dans une école, alors que le département ne représente que 17,9 % de la population régionale. L'inverse s'observe surtout dans la Manche et l'Orne, départements où la population est plus âgée.

En une dizaine d'années, de 2008 à 2017, les effectifs ont reculé en Normandie de près de 13 400 élèves (-3,9 %) du fait avant tout de la baisse démographique ▶ **6.3.**

Sur cette même période, ils ont progressé sur l'ensemble du territoire métropolitain (+1,7 %). La rentrée 2017 marque cependant un changement par rapport aux neuf rentrées précédentes avec une accentuation de la baisse en Normandie et, pour la première fois, un léger recul des effectifs au niveau national.

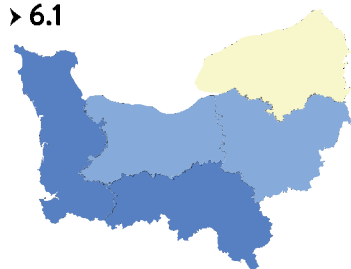
Sur la période récente, entre 2013 et 2017, la population scolarisée dans le premier degré a reculé de 1,8 % en Normandie ▶ **6.2.** Les cinq départements voient leur nombre d'élèves se réduire, mais à des rythmes différents cependant. Le recul est particulièrement prononcé dans l'Orne (-5,8 %). Dans la Manche et le Calvados, le repli frôle les -3 %. La baisse est moindre dans l'Eure (-1,6 %). En Seine-Maritime, les effectifs sont quasi-stables ▶ **6.1.**

Définitions et méthodologie ▶ **Page 73**

Source : MENESR - Depp, constats de rentrée 2008 à 2017

**ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DU PREMIER DEGRÉ ENTRE LES RENTRÉES 2013 ET 2017**

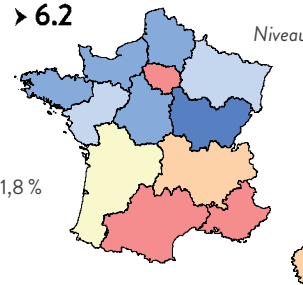
> 6.1



Académie de Caen : -3,6 %  
 Académie de Rouen : -0,6 %  
 Région académique Normandie : -1,8 %  
 France métropolitaine : +0,5 %

Niveau géographique : département

> 6.2

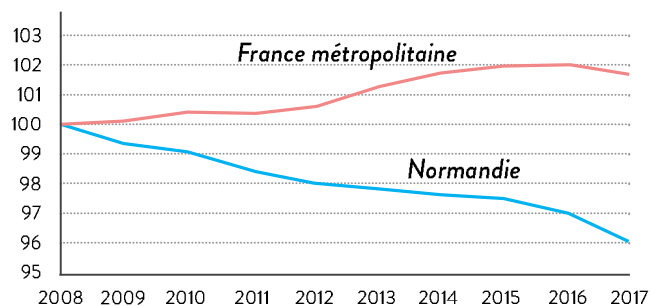


Niveau géographique : région

- > +2,0 %
- +1,0 % à +2,0 %
- 0,0 % à +2,0 %
- 1,0 % à 0,0 %
- 3,0 % à -1,0 %
- < à -3,0 %

**ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DU PREMIER DEGRÉ DEPUIS 2008 - INDICE BASE 100 EN 2008**

> 6.3





## 7 • LA TAILLE DES ÉCOLES



### Des écoles plus petites dans l'Eure et la Seine-Maritime

En Normandie, ce sont 2 783 écoles publiques et privées qui accueillent à la rentrée 2017 les enfants scolarisés dans le premier degré. Une école compte donc en moyenne 118 élèves, soit moins que la moyenne de France métropolitaine (131 élèves). Avec une densité de 8,3 écoles pour 10 000 habitants, la région se situe dans la moyenne nationale (8,2 écoles pour 10 000 habitants).

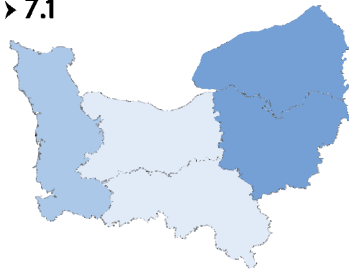
Un peu plus de deux écoles normandes sur dix comprennent moins de trois classes ▶ **7.1**. Elles scolarisent 7 % des élèves. A l'opposé, 550 écoles (20% du total) comptent huit classes ou plus et accueillent 40 % des enfants.

Au sein de la région, structure et taille des écoles varient d'un département à l'autre. La répartition des écoles selon le nombre de classes fait ainsi apparaître davantage de petites structures dans les départements de l'Eure et de la Seine-Maritime que dans le Calvados, la Manche ou l'Orne. Ceci se traduit par un nombre moyen d'élèves par école plus faible dans l'Eure et la Seine-Maritime (respectivement 108 et 111 élèves) que dans les trois autres départements (115 dans la Manche, 121 dans l'Orne, 147 dans le Calvados) ▶ **7.3**.

Source : MENESR - Depp, constats de rentrée 2017

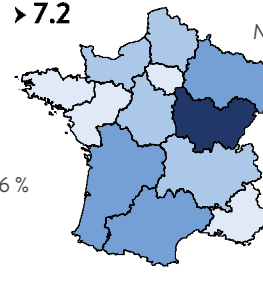
**PART DES ÉCOLES DE MOINS DE 3 CLASSES**

> 7.1



Académie de Caen : 13,9 %  
 Académie de Rouen : 26,2 %  
 Région académique Normandie : 21,6 %  
 France métropolitaine : 20,4 %

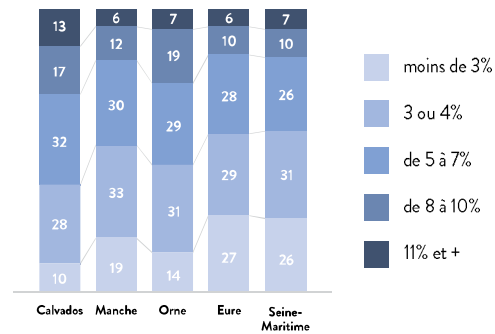
> 7.2



plus de 35,0 %  
 30,0 % à 35,5 %  
 25,0 % à 30,0 %  
 15,0 % à 25,0 %  
 moins de 15,0 %

**RÉPARTITION DES ÉCOLES SELON LE NOMBRE DE CLASSES (%)**

> 7.3





## 8 · LA SCOLARISATION DANS LE SECOND DEGRÉ (HORS POST-BACCALAURÉAT)



### Stabilité des effectifs sur cinq ans mais des tendances opposées selon le cycle d'enseignement

Les établissements scolaires du second degré (collèges, lycées, EREA), qu'ils soient publics ou privés, scolarisent 278 620 élèves en 2017. Les collégiens représentent 60 % de cet effectif.

Les établissements situés dans l'Eure et la Seine-Maritime, départements les plus jeunes de Normandie, accueillent respectivement 19 et 39 % de l'effectif total, alors qu'ils représentent 17,9 et 37,3 % de la population normande. L'Orne et la Manche sont dans des situations inverses.

Sur la période récente, entre 2013 et 2017, les effectifs du second degré ont très légèrement progressé en Normandie (+ 0,2 %) ▶ **8.2**. Cette quasi-stabilité couvre des différences d'évolution selon les cycles d'enseignement du second degré.

Orienté à la hausse au cours des années antérieures, le nombre d'élèves du premier cycle (de la sixième à la troisième) s'est infléchi depuis cinq ans. Décalée dans le temps, l'arrivée au lycée de générations plus nombreuses a, elle, contribué à accroître les effectifs du second cycle ces dernières années. Cette tendance s'est atténuée à la dernière rentrée.

L'évolution régionale masque également des divergences départementales. Relativement vive dans l'Eure, la progression du nombre d'élèves en collège ou lycée s'avère plus modérée dans le Calvados et la Seine-Maritime. En revanche, la Manche et surtout l'Orne perdent des élèves ▶ **8.1**.

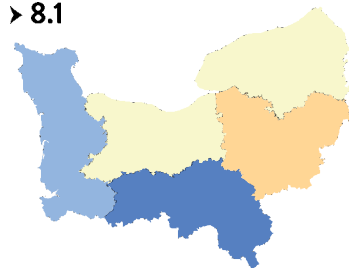
Définitions et méthodologie ▶ **Page 73**

Source : MENESR - Depp, constats de rentrée 2008 à 2017



**ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DU SECOND DEGRÉ ENTRE LES RENTRÉES 2013 ET 2017**

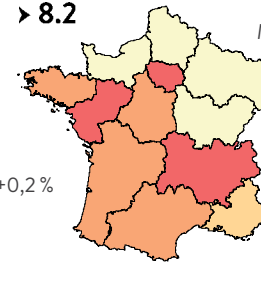
➤ 8.1



Académie de Caen : -0,7 %  
 Académie de Rouen : +0,8 %  
 Région académique Normandie : +0,2 %  
 France métropolitaine : +2,9 %

Niveau géographique : département

➤ 8.2

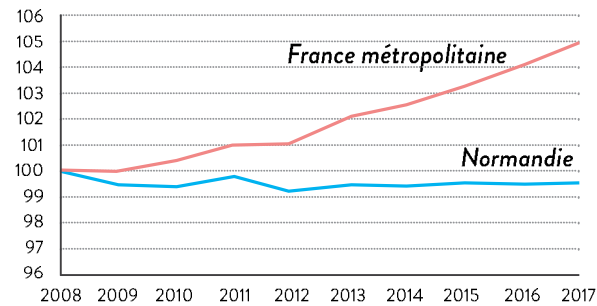


Niveau géographique : région

- > à +4,0 %
- +3,0 % à +4,0 %
- +1,0 % à +3,0 %
- 0,0 % à +1,0 %
- 2,0 % à 0,0 %
- < à -2,0 %

**ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DU SECOND DEGRÉ DEPUIS 2008 - INDICE BASE 100 EN 2008**

➤ 8.3





## 9 · LA SCOLARISATION DANS LE SECOND DEGRÉ - LES COLLÈGES



### Depuis cinq ans, les effectifs du premier cycle reculent

Durant l'année scolaire 2017-2018, 166 160 élèves suivent une formation du premier cycle du second degré (de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>) dans un établissement normand, que celui-ci soit public ou privé. Presque tous ces élèves (99 %) fréquentent un collège, mais quelques uns sont dans un autre type d'établissement (lycée professionnel, EREA ou lycée expérimental).

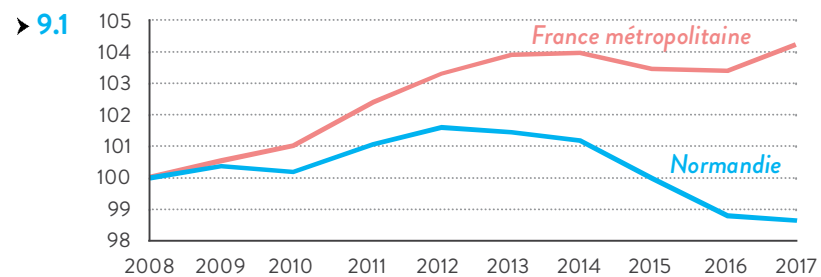
Légèrement orientés à la hausse entre 2008 et 2013 sous l'effet de l'entrée au collège de générations un peu plus nombreuses, les effectifs du 1<sup>er</sup> cycle du second degré s'inscrivent depuis cinq ans en recul marqué ▶ **9.1.**

Entre 2008 et 2017, les collèges de Normandie ont perdu près de 2 300 jeunes (-1,3 %), évolution contraire à la tendance nationale métropolitaine (+ 4,2 %).

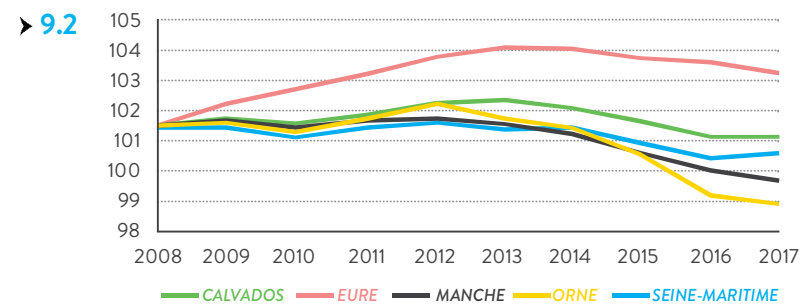
En neuf ans, de 2008 à 2017, le nombre d'élèves de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> a fortement régressé dans l'Orne (-6,0 %) et la Manche (-4,2 %). Le recul est plus modéré en Seine-Maritime (-2,1 %) et dans le Calvados (-0,9 %). L'Eure en revanche compte cette année 4,0 % de jeunes en plus au collège qu'en 2008. Mais, à la vive croissance des effectifs dans ce département sur les cinq premières années de la période, succède depuis 2014 un recul des effectifs, à l'instar des autres départements ▶ **9.2.**

Source : MENESR - Depp, constats de rentrée 2017

**ÉVOLUTION DES EFFECTIFS TOTAUX EN COLLÈGE - INDICE BASE 100 EN 2008**



**ÉVOLUTION DES EFFECTIFS TOTAUX DES COLLÈGES PAR DÉPARTEMENT - INDICE BASE 100 EN 2008**





## 10 · LA SCOLARISATION DANS LE SECOND DEGRÉ - LES LYCÉES



### Davantage de lycéens depuis cinq ans

En 2017-2018, les lycées normands, qu'ils soient généraux, technologiques ou professionnels, publics ou privés, accueillent 112 460 jeunes en formation de second cycle du second degré, hors post-baccalauréat. La légère hausse des effectifs entre les deux dernières rentrées (+0,4 %) s'inscrit dans la tendance constatée depuis 2014, hausse liée à l'arrivée en lycée de générations un peu plus nombreuses et à la forte baisse du redoublement au collège. Ce mouvement récent contraste avec le recul des effectifs observés les années précédentes. En 2017, la Normandie compte au total 0,8 % de lycéens de plus qu'en 2008. Cependant, les lycées généraux et technologiques et les lycées professionnels ne connaissent pas la même évolution.

En 2017, sept lycéens sur dix fréquentent un lycée général ou technologique (LGT). En Normandie comme sur l'ensemble de la métropole, les effectifs des LGT, qui tendaient au recul depuis plusieurs années, progressent depuis cinq ans.

Ainsi, entre 2013 et 2017, la hausse s'établit à 8 % dans la région, dépassant même les 10 % dans le Calvados et l'Eure. Vive également jusqu'en 2016 en Seine-Maritime, la croissance du nombre de lycéens en voie générale ou technologique s'est ralentie à cette dernière rentrée.

L'enseignement professionnel enregistre, lui, une baisse quasi continue de ses effectifs. En 2017, il compte 3 % d'élèves de moins qu'en 2013 et 11 % de moins qu'en 2008. Tous les départements sont concernés, à l'exception de l'Eure.

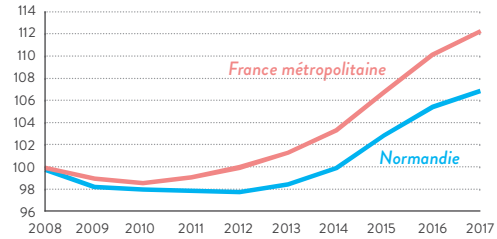
Conséquence des évolutions opposées des deux voies de scolarisation, la part de l'enseignement professionnel dans le second cycle a peu à peu diminué, passant de 34 % en 2008 à 32 % en 2013 et 30% aujourd'hui. Elle demeure légèrement supérieure à la moyenne métropolitaine (28 %) et varie peu selon les départements de la région.

Source : MENESR - Depp, constats de rentrée 2008 à 2017

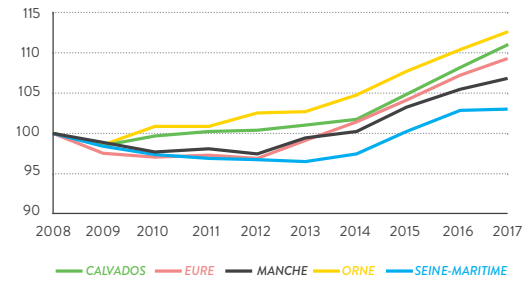
**ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DES LYCÉES DE 2008 À 2017 - INDICE BASE 100 EN 2008**

**LYCÉES GÉNÉRAUX ET TECHNOLOGIQUES**

► 10.1

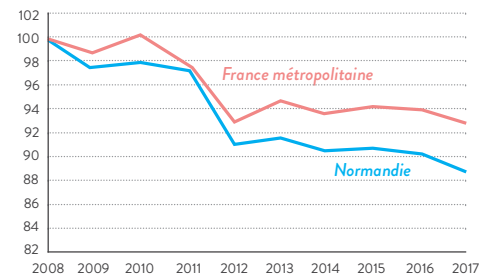


► 10.2

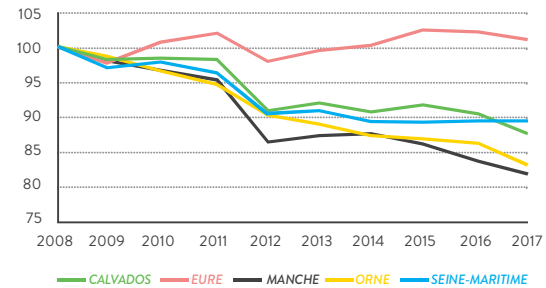


**LYCÉES PROFESSIONNELS**

► 10.3



► 10.4





## 11 · LA TAILLE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET PRIVÉS DU SECOND DEGRÉ - LES COLLÈGES



### De plus grands collèges dans l'Eure et la Seine-Maritime

A la rentrée 2017, 396 collèges accueillent 164 000 élèves scolarisés de la classe de sixième à celle de troisième. Ces établissements ont une taille moyenne inférieure à la moyenne métropolitaine : 414 élèves contre 462. L'effectif moyen des collèges varie fortement selon les départements, allant de moins de 300 élèves dans l'Orne à plus de 450 dans l'Eure ou en Seine-Maritime.

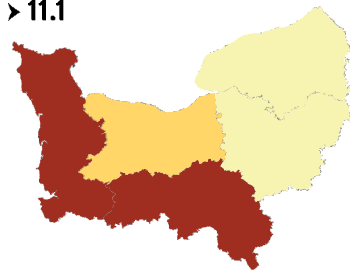
A l'instar des autres départements ruraux en France, la Manche et l'Orne comptent surtout des « petits » collèges. Plus de trois établissements sur dix comptent moins de 250 élèves ► **11.1**. Ils accueillent respectivement 17 et 21 % des collégiens du département. Les grandes structures sont plus fréquentes dans l'Eure et la Seine-Maritime. Dans l'Eure, près d'un collège sur deux scolarise plus de 500 élèves. Six collégiens eurois sur dix fréquentent un tel établissement.

La Seine-Maritime quant à elle compte douze des vingt collèges normands de 700 élèves ou plus. Quatre autres se situent dans le département voisin ► **11.3**.

Source : MENESR - Depp, constats de rentrée 2017

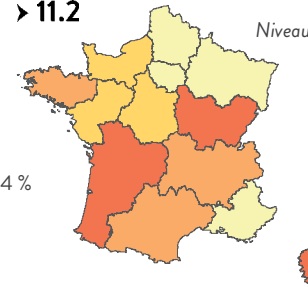
**PART DES COLLÈGES DE MOINS DE 250 ÉLÈVES**

> 11.1



Académie de Caen : 27,4 %  
 Académie de Rouen : 7,5 %  
 Région académique Normandie : 17,4 %  
 France métropolitaine : 17,5 %

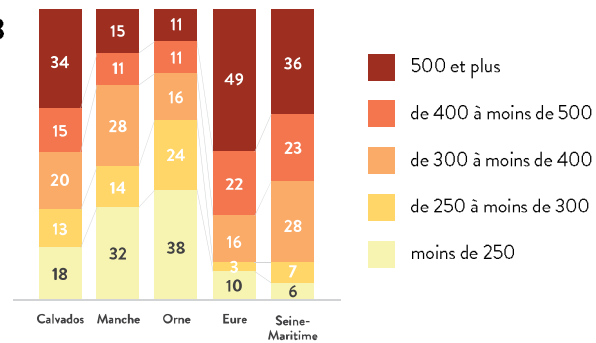
> 11.2



plus de 30,0 %  
 25,0 % à 30,0 %  
 20,0 % à 25,0 %  
 15,0 % à 20,0 %  
 moins de 15,0 %

**RÉPARTITION DES COLLÈGES SELON LE NOMBRE D'ÉLÈVES (%)**

> 11.3





## 12 · LA TAILLE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET PRIVÉS DU SECOND DEGRÉ - LES LYCÉES



### De plus grands lycées dans l'Eure et la Seine-Maritime

En 2017, la Normandie compte 70 lycées professionnels, 135 lycées généraux ou technologiques et 5 EREA. Les lycées professionnels accueillent en moyenne 296 jeunes en cursus scolaire, valeur proche de la moyenne métropolitaine. Les écarts de taille moyenne entre départements existent, mais ils s'avèrent moins marqués que pour les collèges.

Dans la Manche et l'Orne, un lycée professionnel sur deux scolarise moins de 200 élèves. Les autres départements comptent quelques établissements de plus grande taille, dont aucun toutefois ne dépasse les 700 élèves ▶ **12.1.**

Les lycées généraux et technologiques sont de taille plus importante que les établissements professionnels. En moyenne, un lycée général et technologique accueille 792 élèves en Normandie, soit légèrement moins que la moyenne de la métropole (823).

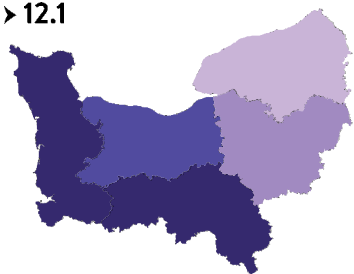
Les établissements de grande taille se trouvent essentiellement en Seine-Maritime. Ainsi quatorze des vingt-six lycées d'enseignement général et technologique normands de plus de 1 200 élèves se situent au nord de la Seine. Ils scolarisent 46 % des lycéens seinomains ▶ **12.3.**

Source : MENESR - Depp, constats de rentrée 2017



**PART DES LYCÉES PROFESSIONNELS DE MOINS DE 200 ÉLÈVES**

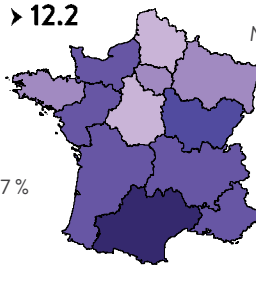
> 12.1



Niveau géographique : département

Académie de Caen : 45,5 %  
 Académie de Rouen : 27,0 %  
 Région académique Normandie : 35,7 %  
 France métropolitaine : 35,0 %

> 12.2

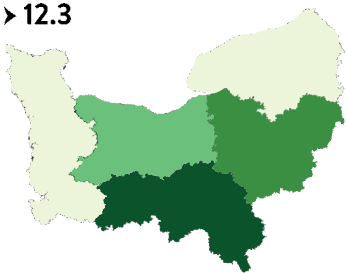


Niveau géographique : région

- 45,0 % et plus
- 40,0 % à 45,0 %
- 35,0 % à 40,0 %
- 30,0 % à 35,0 %
- moins de 30,0 %
- Aucun LP de moins de 200 élèves

**PART DES LYCÉES (\*) DE MOINS DE 300 ÉLÈVES**

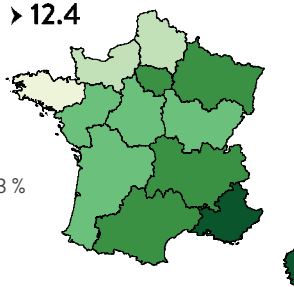
> 12.3



(\*) Lycées d'enseignement général, technologique et lycées polyvalents

Académie de Caen : 15,2 %  
 Académie de Rouen : 11,6 %  
 Région académique Normandie : 13,3 %  
 France métropolitaine : 18,9 %

> 12.4



- 25,0 % et plus
- 20,0 % à 25,0 %
- 15,0 % à 20,0 %
- 10,0 % à 15,0 %
- moins de 10,0 %



## 13 · L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ



### Une part de l'enseignement privé très variable selon les départements

A la rentrée 2017, 41 140 enfants sont scolarisés dans les écoles privées du premier degré de Normandie, soit 12,5 % des élèves. En France métropolitaine, le secteur privé accueille 13,7 % des effectifs du premier degré ▶ **13.2.**

Stable ou orientée à la baisse de nombreuses années durant dans la région, cette part s'est accrue depuis la rentrée 2014. Elle est ainsi passée de 12,2 % en 2008 à 11,6 % en 2013, pour progresser ensuite.

La part du privé diffère nettement d'un département à l'autre. Dans l'Eure et la Seine-Maritime, elle demeure inférieure à 10 % (7,6 % et 9,7 % respectivement) tandis qu'elle dépasse 20 % dans la Manche (20,2 %) et l'Orne (21,1 %). Avec un taux de 14,5%, le Calvados se rapproche de la moyenne régionale ▶ **13.1.**

En Normandie, l'enseignement privé accueille près d'un collégien ou lycéen sur cinq, soit un peu moins qu'au niveau de la France de métropole ▶ **13.4.**

La scolarisation dans le privé est ainsi plus fréquente dans le second degré que dans le premier degré. Elle l'est davantage dans les collèges (19,3 %) que dans les lycées (18,5 %).

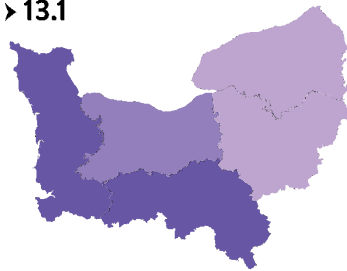
La part du privé dans l'ensemble du second degré varie fortement d'un département à l'autre, allant de 10,9 % dans l'Eure à 23,5 % dans le Calvados ▶ **13.3.** Que ce soit à l'école, au collège ou au lycée, le secteur privé occupe une place moindre dans l'académie de Rouen que dans celle de Caen.

Dans le second degré, la part du privé a peu oscillé au cours de ces dix dernières années, ce quel que soit le département.

Source : MENESR - Depp, constats de rentrée 2017

**PART DES ÉLÈVES DU PREMIER DEGRÉ SCOLARISÉS DANS LES ÉCOLES PRIVÉES**

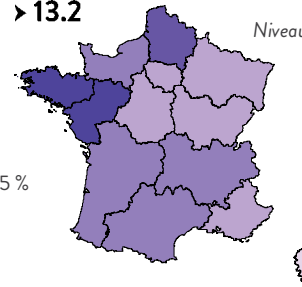
> 13.1



Niveau géographique : département

Académie de Caen : 17,5 %  
 Académie de Rouen : 8,9 %  
 Région académique Normandie : 12,5 %  
 France métropolitaine : 13,7 %

> 13.2

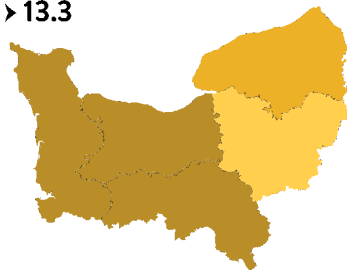


Niveau géographique : région

30,0 % et plus  
 15,0 % à 30,0 %  
 10,0 % à 15,0 %  
 5,0 % à 10,0 %  
 moins de 5,0 %

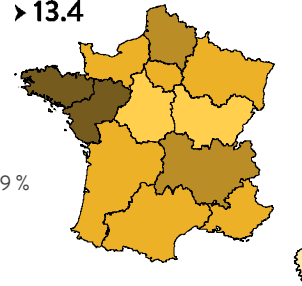
**PART DES ÉLÈVES DU SECOND DEGRÉ SCOLARISÉS DANS LES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS**

> 13.3



Académie de Caen : 23,0 %  
 Académie de Rouen : 15,8 %  
 Région académique Normandie : 18,9 %  
 France métropolitaine : 21,5 %

> 13.4



35,0 % et plus  
 20,0 % à 35,0 %  
 15,0 % à 20,0 %  
 10,0 % à 15,0 %  
 moins de 10,0 %



## 14 · L'ÉDUCATION PRIORITAIRE



### Un poids de l'éducation prioritaire plus important en Seine-Maritime

Initiée en 1981, l'éducation prioritaire s'est appuyée sur différents zonages et réseaux au fil des années. Le périmètre actuel, défini en 2015, regroupe deux types de réseaux, les Réseaux d'Éducation Prioritaire (REP) et les Réseaux d'Éducation Prioritaire renforcés (REP+). Chaque réseau comprend un collège public et les écoles publiques de son secteur. La Normandie compte ainsi 59 réseaux dont 16 classés REP+.

En 2017, 275 écoles publiques relèvent de l'éducation prioritaire, 192 étant en REP et 83 en REP+. Elles accueillent 14,3 % des jeunes normands fréquentant une école publique, part bien inférieure à la moyenne métropolitaine (17,9 %) ▶ **14.2.**

Le nombre d'élèves scolarisés en éducation prioritaire varie fortement d'un département à l'autre. Inférieur à 8 % dans l'Orne, la Manche et le Calvados, le poids de l'éducation

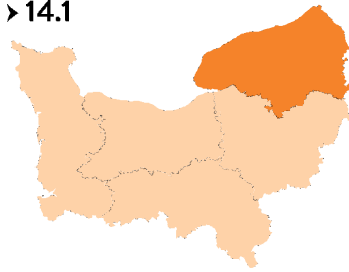
prioritaire atteint 10 % dans l'Eure. En Seine-Maritime, près d'un élève sur quatre (23,6 %) fréquente une école appartenant à un réseau REP ou REP+ ▶ **14.1.**

Dans ce dernier département, les écoles en éducation prioritaire se concentrent dans les deux grandes agglomérations, celles de Rouen et du Havre, alors que dans l'académie de Caen, six des quinze réseaux sont ruraux.

Cette année, seize collégiens normands sur cent sont scolarisés dans un collège public situé en éducation prioritaire, contre plus de dix-huit en France métropolitaine ▶ **14.4.** L'importance de l'éducation prioritaire varie fortement d'un département à l'autre. Dans l'académie de Caen, 8 % des collégiens suivent leur scolarité dans un établissement REP ou REP+. La proportion atteint 21 % dans l'académie de Rouen: 12 % dans l'Eure, mais 26 % en Seine-Maritime, rapprochant ce territoire de la moyenne des départements des Hauts-de-France ▶ **14.3.**

**PART DES ÉLÈVES DU PREMIER DEGRÉ SCOLARISÉS EN ÉDUCATION PRIORITAIRE**

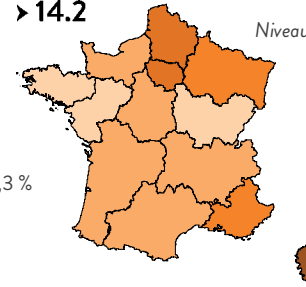
> 14.1



Niveau géographique : département

Académie de Caen : 7,1 %  
 Académie de Rouen : 18,9 %  
 Région académique Normandie : 14,3 %  
 France métropolitaine : 17,9 %

> 14.2

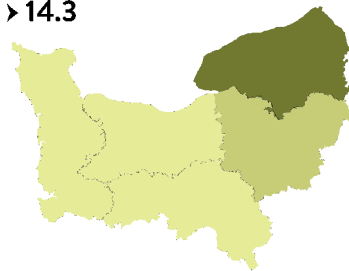


Niveau géographique : région

> à 35,0 %  
 25,0 % à 35,0 %  
 15,0 % à 25,0 %  
 10,0 % à 15,0 %  
 < à 10,0 %

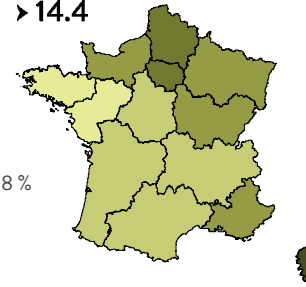
**PART DES COLLÉGIENS SCOLARISÉS EN ÉDUCATION PRIORITAIRE**

> 14.3



Académie de Caen : 8,0 %  
 Académie de Rouen : 21,0 %  
 Région académique Normandie : 15,8 %  
 France métropolitaine : 18,5 %

> 14.4



35,0 % et plus  
 25,0 % à 35,0 %  
 15,0 % à 25,0 %  
 10,0 % à 15,0 %  
 moins de 10,0 %



## 15 · LES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP



### Une scolarisation essentiellement en classe ordinaire

La loi du 11 février 2005 a posé le principe du droit à la scolarité pour tout jeune en situation de handicap, et ce dans l'établissement le plus proche de son domicile. Depuis 2006, première année d'application complète de la loi, les effectifs d'élèves en situation de handicap scolarisés ont fortement progressé.

A la rentrée 2015 (\*), en Normandie comme dans l'ensemble de la métropole, les élèves en situation de handicap représentent 2,4 % de l'ensemble des élèves scolarisés dans le premier degré public et privé ▶ **15.2**. Si les écarts entre régions apparaissent de faible amplitude, les situations départementales apparaissent, elles, plus nuancées.

En Normandie, le taux varie de 2,2 % en Seine-Maritime à 2,8 % dans l'Orne ▶ **15.1**. Ces enfants sont en majorité (69 %) scolarisés en classe ordinaire, les autres l'étant dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS).

(\*) Les données exhaustives les plus récentes remontent à 2015.

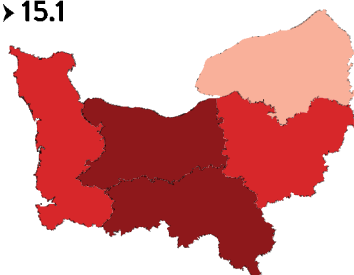
En 2015, les élèves en situation de handicap représentent 2,7 % de l'ensemble des collégiens normands, valeur proche de la moyenne nationale (2,8 %) ▶ **15.4**. La part varie de 2,3 % dans l'Eure à 3,3 % dans l'Orne ▶ **15.3**.

En Normandie, plus de deux collégiens en situation de handicap sur trois sont scolarisés dans une classe ordinaire. Les autres le sont dans une unité localisée d'inclusion scolaire où ils reçoivent des enseignements adaptés à leurs besoins spécifiques. Une différence dans la modalité d'accueil apparaît entre les deux académies. Dans celle de Rouen, 71 % de ces collégiens suivent leur scolarité en classe ordinaire contre 64 % dans celle de Caen.

Définitions et méthodologie ▶ **Page 74**

**PART DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP DANS LE PREMIER DEGRÉ À LA RENTRÉE 2015**

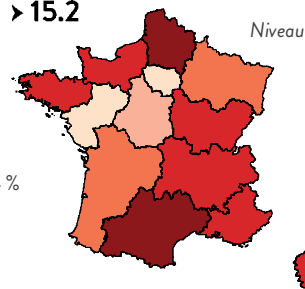
> 15.1



Académie de Caen : 2,7 %  
 Académie de Rouen : 2,3 %  
 Région académique Normandie : 2,4 %  
 France métropolitaine : 2,4 %

Niveau géographique : département

> 15.2

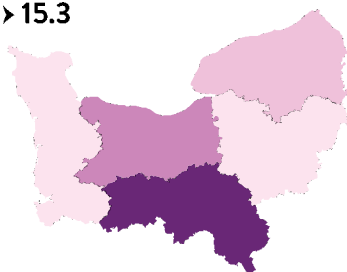


Niveau géographique : région

2,7 % et plus  
 2,4 % à 2,7 %  
 2,3 % à 2,4 %  
 2,1 % à 2,3 %  
 moins de 2,1 %

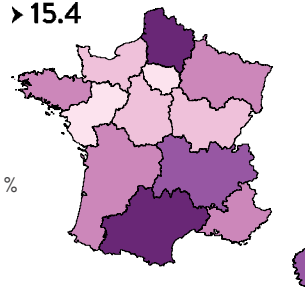
**PART DES COLLÉGIENS EN SITUATION DE HANDICAP À LA RENTRÉE 2015**

> 15.3



Académie de Caen : 2,9 %  
 Académie de Rouen : 2,5 %  
 Région académique Normandie : 2,7 %  
 France métropolitaine : 2,8 %

> 15.4



3,3 % et plus  
 3,0 % à 3,3 %  
 2,8 % à 3,0 %  
 2,5 % à 2,8 %  
 moins de 2,5 %



## 16 · L'APPRENTISSAGE



### Dans l'enseignement secondaire professionnel, trois jeunes sur dix ont opté pour l'apprentissage

En 2015, la Normandie forme, tous niveaux confondus, 22 600 apprentis, ce qui représente 5,4 % de l'ensemble de la population des jeunes adultes en apprentissage en France métropolitaine.

Dans la région, l'enseignement secondaire accueille les trois quarts des apprentis, ceux qui préparent une formation de niveau IV (Bac, BP et BT) ou V (CAP). Ils sont 16 800 en 2015.

En 2015, l'apprentissage représente ainsi 29,4 % des effectifs de l'enseignement secondaire professionnel.

Ce poids de l'apprentissage dans le second cycle professionnel varie notablement entre les régions, traduisant des orientations différentes entre apprentissage et voie scolaire. Par l'importance de l'apprentissage dans le cycle professionnel, la Normandie se place 4<sup>ème</sup> région française juste derrière les Pays-de-la-Loire (30,7 %), le Centre-Val-de-Loire (31,8 %) et la Corse (37,6 %) ▶ **16.2.**

Au sein de la région, le poids de l'apprentissage dépasse les 30 % dans la Manche et l'Eure. Dans le Calvados et la Seine-Maritime, 27 % des élèves suivant une formation de niveau IV ou V dans un établissement de l'enseignement secondaire professionnel ont opté pour cette voie de l'apprentissage ▶ **16.1.**

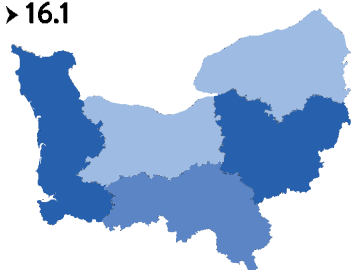
En Normandie comme dans l'ensemble de la métropole, le nombre d'apprentis scolarisés dans le secondaire professionnel recule de façon continue et à un rythme similaire (- 20 % en dix ans). Le recul des formations de niveau V imprime la tendance depuis la suppression des cursus BEP et la transformation des bacs professionnels. La prépondérance des formations de niveau V a diminué. Celles-ci concernent aujourd'hui 60 % des apprentis du secondaire contre 74 % en 2006 ▶ **16.3.**

Définitions et méthodologie ▶ **Page 74**



**POIDS DE L'APPRENTISSAGE DANS LES FORMATIONS DU SECOND DEGRÉ PROFESSIONNEL (NIVEAUX IV ET V) - ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016**

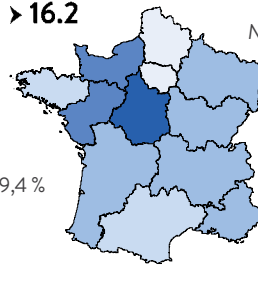
> 16.1



Académie de Caen : 29,5 %  
 Académie de Rouen : 29,2 %  
 Région académique Normandie : 29,4 %  
 France métropolitaine : 26,3 %

Niveau géographique : département

> 16.2



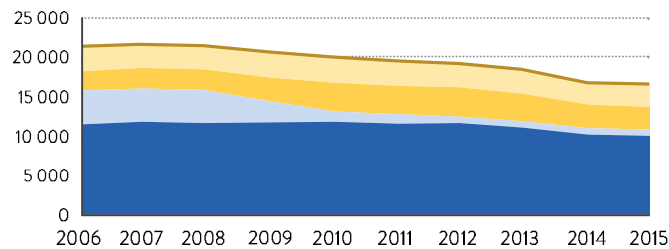
Niveau géographique : région

■ 35,0 % et plus  
 ■ 31,0 % à 35,0 %  
 ■ 29,0 % à 31,0 %  
 ■ 27,0 % à 29,0 %  
 ■ 24,0 % à 27,0 %  
 ■ moins de 24,0 %

**ÉVOLUTION DES EFFECTIFS D'APPRENTIS DE NIVEAUX IV ET V SELON LE DIPLÔME**

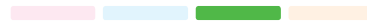
■ CAP    ■ Autres diplômes de niveau V    ■ BAC    ■ BP    ■ Autre diplômes de niveau IV

> 16.3





# MOYENS ET RESSOURCES





## 17 · L'ENCADREMENT DES ÉLÈVES DANS LE PREMIER DEGRÉ



### Des taux d'encadrement favorables dans les départements normands

En moyenne, à la rentrée 2017, une classe dans le premier degré compte 23,5 élèves en France métropolitaine. Ce ratio varie de 21,9 élèves en Corse à 24,4 élèves en Île-de-France. En Normandie, il est de 23,0 élèves ▶ **17.2.**

Le taux d'encadrement le plus favorable est dans l'Orne avec une moyenne de 21,7 élèves par classe et les taux les plus élevés se trouvent dans la Seine-Maritime et le Calvados avec plus de 23 élèves par classe mais cela reste inférieur à la moyenne nationale ▶ **17.1.**

Dans les écoles relevant de l'éducation prioritaire, le nombre moyen d'élèves par classe est de 21,5 en France métropolitaine ▶ **17.4.** La Normandie est la 2<sup>e</sup> région avec le taux d'encadrement le plus bas (20,6) après la Bourgogne-Franche-Comté (20,0). A l'opposé, la région Île-de-France compte en moyenne 22,3 élèves par classe en éducation prioritaire.

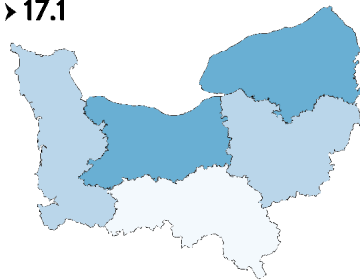
La situation sur le territoire normand est hétérogène. Alors que le ratio pour le département de l'Eure est de 18,9 élèves par classe en éducation prioritaire, il s'élève à 21,6 dans le Calvados ▶ **17.3.**

Définitions et méthodologie ▶ **Page 75**

Sources : MENESR- Depp, constat de rentrée 2017

**NOMBRE MOYEN D'ÉLÈVES PAR CLASSE (E/C) - RENTRÉE 2017**

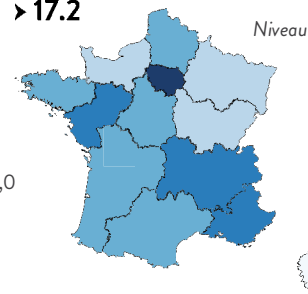
> 17.1



Niveau géographique : département

Académie de Caen : 22,8  
 Académie de Rouen : 23,1  
 Région académique Normandie : 23,0  
 France métropolitaine : 23,5

> 17.2

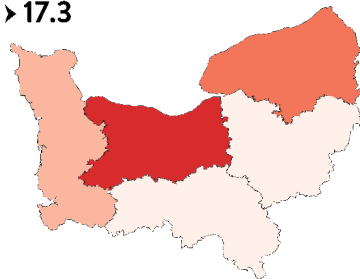


Niveau géographique : région

plus de 24,0  
 23,5 à 24,0  
 23,0 à 23,5  
 22,0 à 23,0  
 moins de 22,0

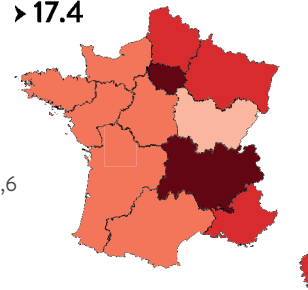
**NOMBRE MOYEN D'ÉLÈVES PAR CLASSE EN ÉDUCATION PRIORITAIRE (E/C) - RENTRÉE 2017**

> 17.3



Académie de Caen : 20,7  
 Académie de Rouen : 20,6  
 Région académique Normandie : 20,6  
 France métropolitaine : 21,5

> 17.4



plus de 22  
 21,0 à 22,0  
 20,5 à 21,0  
 20,0 à 20,5  
 moins de 20,0



## 18 · L'ENCADREMENT DES ÉLÈVES DANS LE SECOND DEGRÉ



### Un nombre d'élèves par structure favorable en Normandie

Pour mesurer l'encadrement des élèves du second degré, la taille moyenne des classes n'est pas l'indicateur le plus pertinent car les enseignements peuvent être dispensés dans des groupes à effectif plus réduit. On mesure alors le « nombre moyen d'élèves par structure » (E/S) qui permet d'estimer le nombre moyen d'élèves devant un professeur pendant une heure de cours, en groupe ou en classe entière.

À la rentrée 2017, un professeur enseigne en moyenne à 22,1 élèves pendant une heure de cours.

Ce taux d'encadrement varie de 19,9 élèves en Corse à 22,8 élèves dans la région Pays de la Loire. La Normandie se situe au 4<sup>ème</sup> rang des régions, avec une moyenne de 21,6 élèves ► **18.2.**

Au sein du territoire normand, le département de l'Orne présente le taux d'encadrement le plus favorable avec

20,4 élèves en moyenne ; à l'inverse le Calvados est le département avec le ratio le plus élevé (22,5) ► **18.1.**

Dans les collèges publics relevant de l'éducation prioritaire, le nombre moyen d'élèves par structure est plus faible : un professeur est face à 20,2 élèves en moyenne en France métropolitaine ► **18.4.**

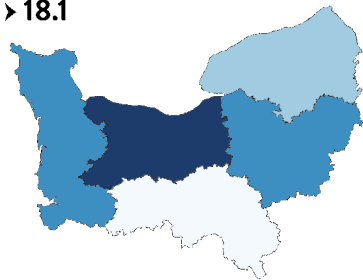
Pour chacune des régions, le taux d'encadrement en éducation prioritaire est inférieur à celui de l'ensemble des établissements ; exception faite de la Corse où ce ratio atteint 21,5 élèves.

Le taux d'encadrement régional le plus favorable est observé en Normandie avec une moyenne de 19,4 élèves. Le E/S maximum est observé dans le département du Calvados (20,1) ; il est inférieur à la moyenne régionale dans tous les autres départements ► **18.3.**

Sources : MENESR- Depp, Base Relais 2017

**NOMBRE MOYEN D'ÉLÈVES DEVANT UN PROFESSEUR (E/S) - RENTRÉE 2017**

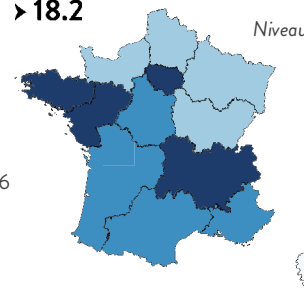
> 18.1



Niveau géographique : département

Académie de Caen : 21,8  
 Académie de Rouen : 21,4  
 Région académique Normandie : 21,6  
 France métropolitaine : 22,1

> 18.2

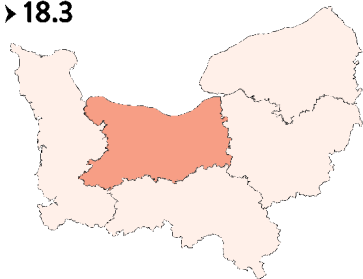


Niveau géographique : région

plus de 22,2  
 21,7 à 22,2  
 20,5 à 21,7  
 moins de 20,5

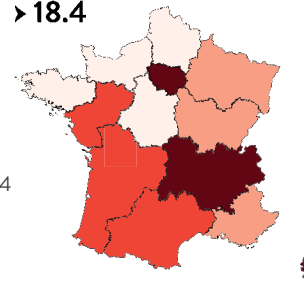
**NOMBRE MOYEN D'ÉLÈVES DEVANT UN PROFESSEUR EN ÉDUCATION PRIORITAIRE (E/S) - RENTRÉE 2017**

> 18.3



Académie de Caen : 19,5  
 Académie de Rouen : 19,3  
 Région académique Normandie : 19,4  
 France métropolitaine : 20,2

> 18.4



plus de 20,5  
 20,1 à 20,5  
 19,5 à 20,1  
 moins de 19,5



## 19 · LES ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRÉ



### Une majorité de femmes

Pour l'année scolaire 2017-2018, la région académique Normandie compte 16 230 enseignants dans le premier degré public et privé sous contrat ► **19.1**. La quasi-totalité d'entre eux sont professeurs des écoles (97,4 %). Cette population enseignante est majoritairement féminine (87,4 %). La part des enseignants du secteur privé est de 12,5 % avec de fortes disparités au sein de la région : de 7,5 % dans l'Eure à 20,1 % dans l'Orne, ce qui est évidemment concordant avec la part des élèves dans ce secteur (cf fiche 13).

L'âge moyen des enseignants normands du premier degré est de 42,5 ans. On observe peu d'écarts entre l'Eure où cette moyenne est la plus jeune (41,9 ans) et la Seine-Maritime où elle est la plus élevée (42,9 ans). Ils occupent leur poste depuis 6,2 ans en moyenne, comme au niveau national. Seuls les enseignants du Calvados présentent une ancienneté moyenne dans leur poste inférieure (5,1 ans).

Entre 2008 et 2017, les effectifs ont reculé en Normandie de plus de 800 enseignants (-4,9 %) ► **19.2**. Sur cette même période, ils ont progressé sur l'ensemble du territoire métropolitain (+ 0,9 %). Ces évolutions suivent la même tendance que les effectifs d'élèves (cf fiche 6).

Entre 2008 et 2012, les départements normands ont tous connu une baisse des effectifs enseignants mais, sur la période récente, les évolutions sont plus contrastées. Entre 2012 et 2017, le nombre d'enseignants continue de reculer dans les départements de l'académie de Caen (-0,5 % en moyenne) alors qu'il augmente dans les départements de l'académie de Rouen (+2,9 % en Seine-Maritime, +6,9 % dans l'Eure). Ces évolutions ne suivent pas celles des effectifs d'élèves puisque sur la même période, ceux-ci ont diminué dans chacun des départements normands.

Sources : MENESR- Depp, Application BSA et APAE



**EFFECTIF ET CARACTÉRISTIQUES DES ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRÉ PUBLIC ET PRIVÉ SOUS CONTRAT - RENTRÉE 2017**

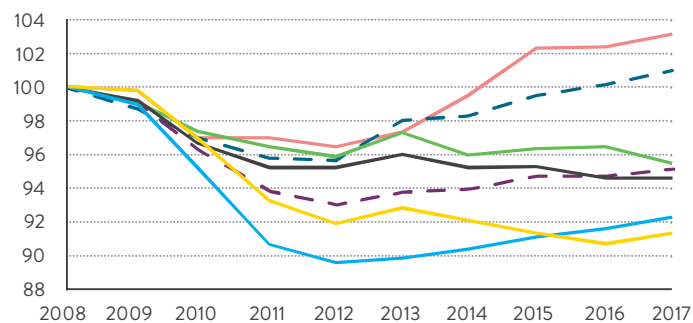
► 19.1	Effectif	Part des femmes	Part de professeurs des écoles	Par des enseignants du secteur privé	Âge moyen des enseignants	Ancienneté moyenne dans le poste
<b>Académie de Caen</b>	<b>7 003</b>	<b>86,3 %</b>	<b>97,4 %</b>	<b>16,7 %</b>	<b>42,5</b>	<b>5,8</b>
Calvados	3 303	86,4 %	97,9 %	13,7 %	42,6	5,1
Manche	2 322	86,7 %	97,3 %	19,0 %	42,7	6,9
Orne	1 378	85,4 %	96,1 %	20,1 %	42,1	5,9
<b>Académie de Rouen</b>	<b>9 233</b>	<b>88,2 %</b>	<b>97,5 %</b>	<b>9,2 %</b>	<b>42,6</b>	<b>6,6</b>
Eure	3 245	88,6 %	97,3 %	7,5 %	41,9	6,0
Seine-Maritime	5 988	88,0 %	97,6 %	10,2 %	42,9	6,9
<b>Région Normandie</b>	<b>16 236</b>	<b>87,4 %</b>	<b>97,4 %</b>	<b>12,5 %</b>	<b>42,5</b>	<b>6,2</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>316 810</b>	<b>86,8 %</b>	<b>97,2 %</b>	<b>14,0 %</b>	<b>42,4</b>	<b>6,2</b>

\* Uniquement les enseignants du secteur public

**ÉVOLUTION DES EFFECTIFS D'ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRÉ PUBLIC ET PRIVÉ SOUS CONTRAT ENTRE 2008 ET 2017**

► 19.2

— CALVADOS — EURE — MANCHE — ORNE — SEINE-MARITIME  
 - - - NORMANDIE - - - FRANCE MÉTROPOLITAINE





## 20 · LES ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRÉ



### 60 % de certifiés

Pour l'année scolaire 2017-2018, la région académique Normandie compte 24 670 enseignants dans le second degré public et privé sous contrat ► **20.1**. Les femmes représentent 59,3 % d'entre eux, soit un point de moins qu'en France métropolitaine. La part des enseignants du secteur privé est plus importante dans les départements de l'académie de Caen (22,5 %) que dans ceux de l'académie de Rouen (18,7 %). Plus de six enseignants sur dix sont certifiés ; la part des professeurs agrégés est plus importante dans les départements du Calvados et de Seine-Maritime (10,4 %) (due à la localisation des classes préparatoires aux grandes écoles). La part d'enseignants contractuels (4,4 %) est inférieure de 2 points à la moyenne nationale mais il existe des disparités départementales : de 3,4 % dans l'Orne à 6,1 % dans l'Eure.

En moyenne, les enseignants normands du second degré sont âgés de 44,5 ans ; les plus jeunes sont ceux exerçant dans le département de l'Eure (42,6 ans). Et ils occupent leur poste depuis 7,8 ans (un an et demi de plus que la moyenne nationale).

Entre 2008 et 2017, les effectifs ont reculé en Normandie de plus de 2 190 enseignants (-8,2 %) ► **20.2**. Sur cette même période, ils ont également diminué sur l'ensemble du territoire métropolitain mais moins fortement (-1,6 %).

Entre 2008 et 2012, les départements normands ont tous connu une baisse très marquée des effectifs enseignants. Entre 2012 et 2017, le nombre d'enseignants continue de reculer mais moins rapidement, sauf dans le département de l'Eure où le nombre d'enseignants a augmenté de 4,4 %.

Sources : MENESR- Depp, Applications BSA et APAE

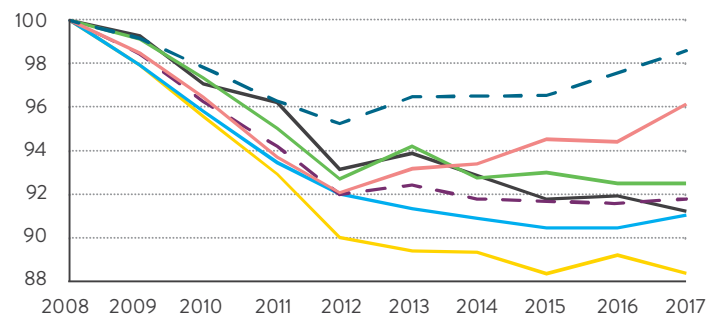
**EFFECTIF ET CARACTÉRISTIQUES DES ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRÉ PUBLIC ET PRIVÉ SOUS CONTRAT - RENTRÉE 2017**

20.1	Effectif	Part des femmes	Part des enseignants du secteur privé	Part des professeurs agrégés	Par des professeurs certifiés et d'EPS	Part des professeurs de lycée professionnel	Part des enseignants contractuels	Âge moyen des enseignants	Ancienneté moyenne dans le poste
<b>Académie de Caen</b>	<b>10 658</b>	<b>59,0 %</b>	<b>22,5 %</b>	<b>8,4 %</b>	<b>64,8 %</b>	<b>15,4 %</b>	<b>3,9 %</b>	<b>45,1</b>	<b>7,7</b>
Calvados	5 116	58,2 %	22,9 %	10,4 %	63,8 %	15,3 %	3,6 %	45,9	7,8
Manche	3 469	59,9 %	21,9 %	7,5 %	67,4 %	15,0 %	3,4 %	45,3	7,9
Orne	2 073	59,3 %	22,3 %	5,3 %	63,1 %	16,4 %	5,6 %	43,0	7,1
<b>Académie de Rouen</b>	<b>14 011</b>	<b>59,5</b>	<b>15,8 %</b>	<b>9,5 %</b>	<b>64,8 %</b>	<b>14,3 %</b>	<b>4,8 %</b>	<b>44,1</b>	<b>7,9</b>
Eure	4 231	60,7 %	11,4 %	7,4 %	68,3 %	12,0 %	6,1 %	42,6	8,0
Seine-Maritime	9 780	58,9 %	17,7 %	10,4 %	63,3 %	15,3 %	4,2 %	44,8	7,9
<b>Région Normandie</b>	<b>24 669</b>	<b>59,3 %</b>	<b>18,7 %</b>	<b>9,0 %</b>	<b>64,8 %</b>	<b>14,8 %</b>	<b>4,4 %</b>	<b>44,5</b>	<b>7,8</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>475 362</b>	<b>60,3 %</b>	<b>20,3 %</b>	<b>10,8 %</b>	<b>61,9 %</b>	<b>13,5 %</b>	<b>6,4 %</b>	<b>44,1</b>	<b>6,4</b>

**ÉVOLUTION DES EFFECTIFS D'ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRÉ PUBLIC ET PRIVÉ SOUS CONTRAT ENTRE 2008 ET 2017**

20.2

— CALVADOS — EURE — MANCHE — ORNE — SEINE-MARITIME  
 - - - NORMANDIE - - - FRANCE MÉTROPOLITAINE





## 21 • LA DÉPENSE D'ÉDUCATION PAR ÉLÈVE



### Les collégiens normands bien dotés

En 2014, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et les collectivités territoriales ont dépensé 44,2 milliards d'euros pour l'éducation (hors bourses) dans les collèges et les lycées. La dépense par élève augmente avec le niveau d'enseignement : ainsi elle est évaluée à 7 220 € par an pour un collégien et à 10 210 € pour un lycéen. S'agissant des collèges, la Normandie est la 2<sup>e</sup> région après la Bourgogne Franche-Comté pour le niveau des moyens consacrés aux collèges : 7 800 € par collégien bourguignon et 7 470 € par collégien normand ► **21.2.**

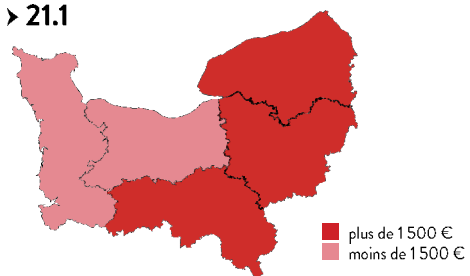
Deux de nos régions voisines ont en revanche des dépenses par collégien relativement faibles : il s'agit de la Bretagne (6 700 €) et des Pays de la Loire (6 520 €). De multiples facteurs peuvent expliquer les différences constatées entre les régions : ainsi le poids de l'enseignement privé explique une partie des disparités régionales. Un élève scolarisé dans le privé coûte moins cher à l'État en termes de restauration et d'hébergement puisque la famille supporte ces dépenses.

En outre, la masse salariale des enseignants est moins élevée dans le privé, notamment en raison des statuts et du niveau des charges supportées par l'employeur. À l'inverse des plus urbanisées, les régions à prédominance rurale ont des coûts généralement plus élevés en raison d'une taille inférieure des établissements et de taux d'encadrement par élève plus importants. On constate ainsi que le département de l'Orne consacre 1 730 € par collégien alors que la dépense par collégien du Calvados s'élève à 1 315 € ► **21.1.**

La dépense globale (MENESR et collectivités) par lycéen suit une géographie assez comparable sur le territoire métropolitain : la Normandie (10 670 €) occupe la 6<sup>e</sup> place tandis qu'on retrouve la Bretagne (9 690 €) et l'Île-de-France (9 440 €) avec des dépenses moindres ► **21.4.** Nos deux académies se différencient peu sur ce point : 10 800 € dans l'académie de Caen et 10 570 € par lycéen dans l'académie de Rouen ► **21.3.**

**DÉPENSES DES DÉPARTEMENTS PAR COLLÉGIEN EN 2014**

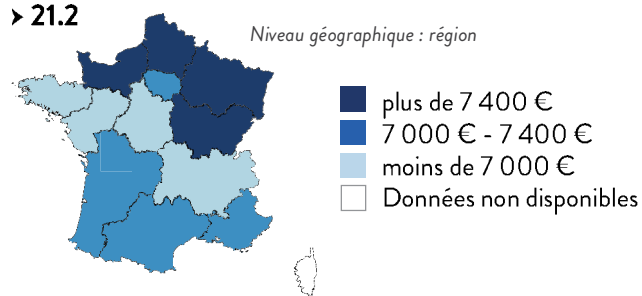
> 21.1



Niveau géographique : département

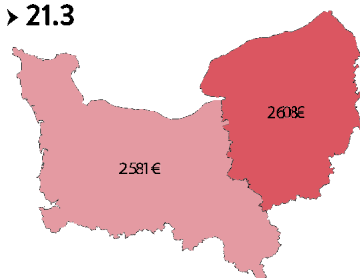
**DÉPENSE GLOBALE PAR COLLÉGIEN EN 2014**

> 21.2



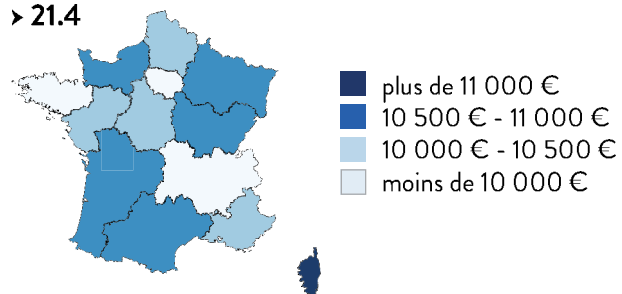
**DÉPENSES DES RÉGIONS PAR LYCÉEN EN 2014**

> 21.3



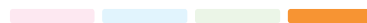
**DÉPENSE GLOBALE PAR LYCÉEN EN 2014**

> 21.4





# PARCOURS SCOLAIRE ET RÉSULTATS





## 22 · L'ESPÉRANCE D'OBTENIR LE BACCALURÉAT POUR UN ÉLÈVE DE SIXIÈME



### Encore faible en Normandie, l'espérance d'obtenir le baccalauréat progresse

L'espérance d'obtenir le bac pour un élève de 6<sup>e</sup> à la session 2016 est de 72,9 % en Normandie : 71,7 % dans l'académie de Caen et 73,7 % dans l'académie de Rouen ▶ **22.1**. L'espérance d'obtenir le bac pour un élève de 6<sup>e</sup> est la plus importante dans les académies d'Île-de-France et de Rennes (entre 79,6 % et 81,6 %). A l'opposé, les taux les plus faibles sont dans les académies d'Amiens, Dijon, et Reims (inférieurs à 71,5 %).

En Normandie à la session 2016, les jeunes de 6<sup>e</sup> ont une probabilité plus élevée d'accéder au baccalauréat par la voie générale et technologique (54,5 %) que par la voie professionnelle (18,3 %). Ce sont dans les académies de Paris et de Versailles où la voie générale et technologique est la plus prépondérante dans l'accès au baccalauréat des élèves de 6<sup>e</sup>.

Par la voie professionnelle, l'espérance d'obtenir le bac pour un élève de 6<sup>e</sup> est comparable entre les deux académies normandes : 18,6 % à Caen et 18,1 % à Rouen ▶ **22.3**. Par la voie générale et technologique, les écarts sont plus marqués : 53,1 % à Caen et 55,7 % à Rouen ▶ **22.2**.

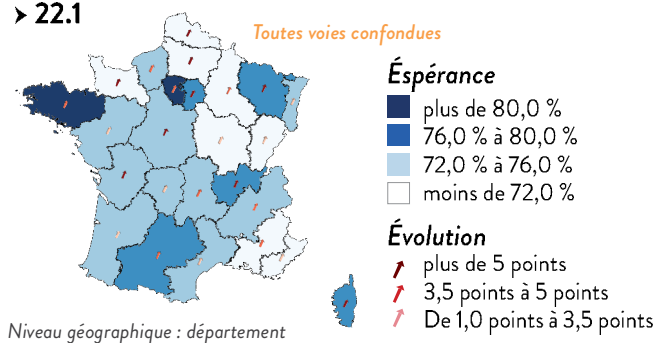
Entre 2013 et 2016, l'espérance d'obtenir le bac pour un élève de 6<sup>e</sup> a augmenté dans chaque académie métropolitaine : la plus forte progression en Corse (+10,1 points) et la plus faible à Paris (+1,1 point). Dans les académies normandes, la hausse a été plus importante à Caen (+5,5) qu'à Rouen (+4,3). On doit essentiellement ce gain d'espérance à la progression par la voie générale ; l'espérance d'obtenir le baccalauréat par la voie professionnelle n'a en effet augmenté que de 1 point dans chacune des deux académies.

Définitions et méthodologie ▶ **Page 76**

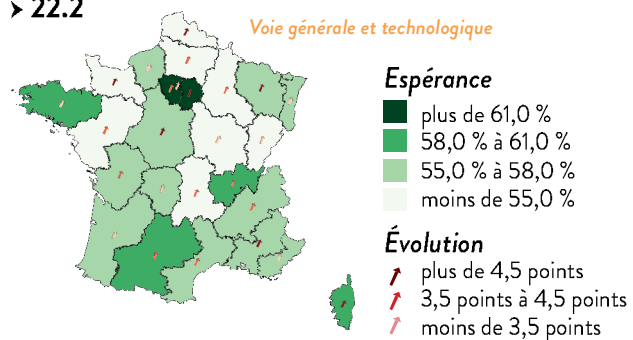


**ESPÉRANCE D'OBTENIR LE BACCALAURÉAT, SOUS STATUT SCOLAIRE, POUR UN ÉLÈVE DE 6<sup>e</sup> - SESSION 2016 ET ÉVOLUTION 2013 - 2016**

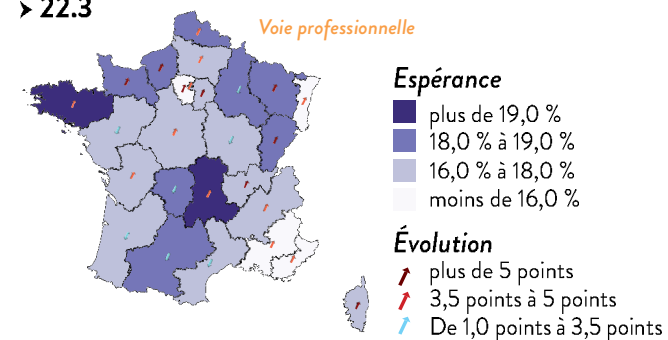
> 22.1



> 22.2



> 22.3





## 23 · LES COMPÉTENCES DU SOCLE COMMUN EN DÉBUT DE SIXIÈME



### Faible maîtrise des compétences et disparité d'équité pour les jeunes normands

En 2015, pour la première fois en France, la maîtrise des compétences du socle commun a été évaluée par ordinateur auprès d'un très large échantillon d'élèves de début de sixième, représentatif de chacune des académies (160 000 élèves dont 8 000 normands). En début de sixième, huit élèves sur dix ont acquis les attendus du socle commun en maîtrise de la langue (compétence 1) et sept sur dix en mathématiques et sciences (compétence 3). Les résultats des jeunes normands sont nettement en-dessous de ces moyennes nationales, qu'ils soient scolarisés dans l'académie de Caen (79,3 % en compétence 1 et 71,2 % en compétence 3) ou dans celle de Rouen (78,1% en compétence 1 et 67,5 % en compétence 3). Dans les deux domaines de compétences, les jeunes bretons se classent en tête. La Normandie occupe l'avant-dernier rang des régions devant les Hauts-de-France ▶ **23.1** et ▶ **23.2**.

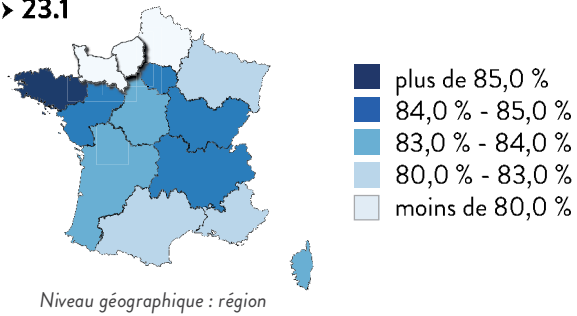
Outre la mesure des compétences, l'évaluation a mis en lumière l'effet inégal de la structure sociale sur les résultats des élèves selon les académies. Cet effet est mesuré par l'écart de score entre les 20 % des élèves issus des milieux les plus favorisés et les 20 % des élèves issus des milieux les plus défavorisés.

Sur ce point, les deux académies normandes montrent un manque d'équité. Pour la compétence 1, Rouen et Caen présentent des scores proches (respectivement 244 et 245 points) ▶ **23.3**. Toutefois Rouen est l'académie, après Paris, qui affiche le plus gros écart entre les élèves les plus favorisés et les plus défavorisés (52 points contre 44 points à Caen). Le même phénomène s'observe pour la maîtrise de la compétence 3 : des scores comparables entre les deux académies mais des disparités entre élèves plus importantes à Rouen ▶ **23.4**.

Sources : MENESR- Depp, Géographie de l'école 2017

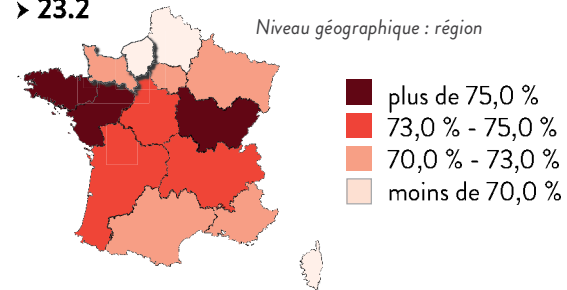
**TAUX DE MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE 1 DU SOCLE EN DÉBUT DE 6<sup>e</sup>**

> 23.1



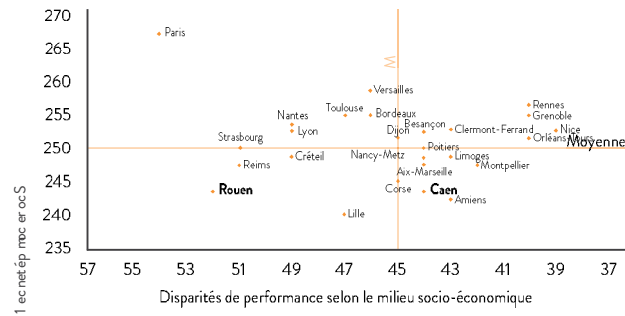
**TAUX DE MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE 3 DU SOCLE EN DÉBUT DE 6<sup>e</sup>**

> 23.2



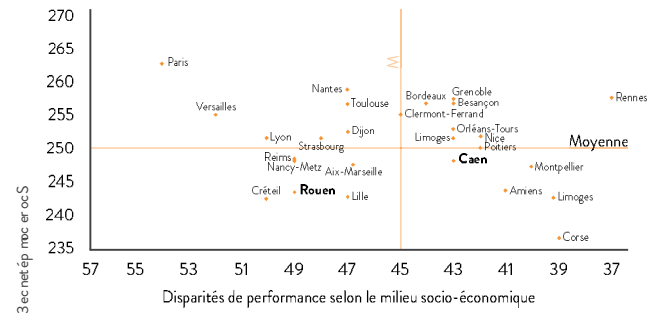
**PERFORMANCE ET ÉQUITÉ EN COMPÉTENCE 1**

> 23.3



**PERFORMANCE ET ÉQUITÉ EN COMPÉTENCE 3**

> 23.4





## 24 · L'ORIENTATION EN FIN DE TROISIÈME



### Des élèves de l'Eure et de la Seine-Maritime plus souvent orientés vers la voie professionnelle

En France métropolitaine, deux élèves sur trois qui étaient en troisième à la rentrée 2016 poursuivent en seconde générale et technologique (2<sup>nd</sup> GT) à la rentrée 2017 ▶ **24.2**. C'est en région Île-de-France et Corse que l'orientation vers la 2<sup>nd</sup> GT est la plus importante (69,1 % et 72,8 %). A l'opposé, le taux de passage le plus faible vers la voie GT est observé en région Normandie (63,0 %). Par conséquent, l'orientation vers la voie professionnelle, 2<sup>nd</sup> professionnelle ou 1<sup>ère</sup> année de CAP, est élevée dans notre région (23,4 %) ▶ **24.4**.

Cependant, l'orientation en fin de troisième est contrastée au sein du territoire normand.

Alors que 67,0 % élèves de troisième du Calvados sont orientés vers la 2<sup>nd</sup> GT l'année suivante, cette proportion n'est que de 60,4 % dans l'Eure et de 61,1 % dans l'Orne ▶ **24.1**.

Ce taux de passage relativement faible vers la 2<sup>nd</sup> GT se traduit différemment dans ces deux départements.

Le passage vers la voie professionnelle est plus important dans l'Eure : cela concerne un élève sur quatre, tout comme en Seine-Maritime ▶ **24.3**.

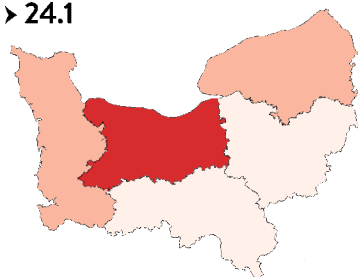
Dans l'Orne en revanche, le passage en voie professionnelle ne concerne qu'un élève sur cinq. Plus importante dans ce département qu'ailleurs en Normandie, l'orientation vers les établissements relevant du ministère de l'Agriculture, qui constitue une autre alternative, concerne 6,4 % des élèves venant de 3<sup>e</sup>.

Définitions et méthodologie ▶ **Page 78**

Sources : MENESR, APAE 2017

**LE TAUX DE PASSAGE VERS LA SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE - 2017**

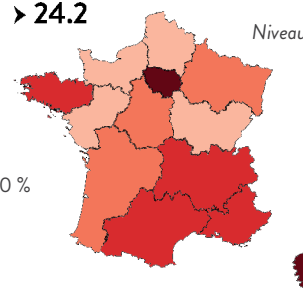
> 24.1



Niveau géographique : département

Académie de Caen : 64,6 %  
 Académie de Rouen : 61,8 %  
 Région académique Normandie : 63,0 %  
 France métropolitaine : 66,6 %

> 24.2

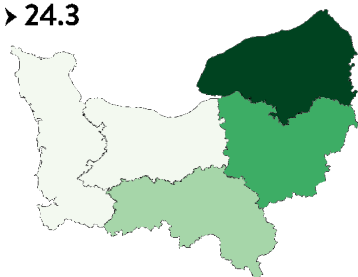


Niveau géographique : région

■ plus de 68,0 %  
 ■ 66,0 % à 68,0 %  
 ■ 64,0 % à 66,0 %  
 ■ 62,0 % - 64,0 %  
 ■ moins de 62,0 %

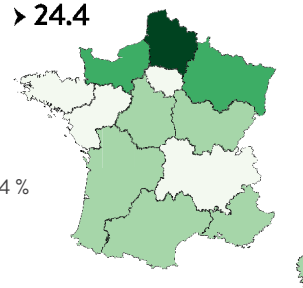
**LE TAUX DE PASSAGE EN VOIE PROFESSIONNELLE - 2017**

> 24.3



Académie de Caen : 20,5 %  
 Académie de Rouen : 25,6 %  
 Région académique Normandie : 23,4 %  
 France métropolitaine : 22,1 %

> 24.4



■ plus de 25,0 %  
 ■ 23,0 % à 25,0 %  
 ■ 21,0 % à 23,0 %  
 ■ moins de 21,0 %



## 25 · LA RÉUSSITE AUX EXAMENS - LE DNB ET LE CAP



### La Manche réussit mieux que les autres départements normands

En 2017, 89,4 % des candidats qui se sont présentés aux épreuves du diplôme national du brevet (DNB) en Normandie ont été admis ▶ **25.2**. Ce taux de réussite est légèrement supérieur à celui observé pour la France métropolitaine (89,2 %). Ce sont les candidats de la région Bretagne qui obtiennent le meilleur taux de réussite (92,2 %). Les régions Centre-Val de Loire et Occitanie présentent le taux de réussite le plus faible avec 87,3 % d'admis.

Au sein de la région Normandie, le département de la Manche présente le taux de réussite le plus élevé (91,3 %) et le département de l'Eure le plus faible (88,1 %) ▶ **25.1**.

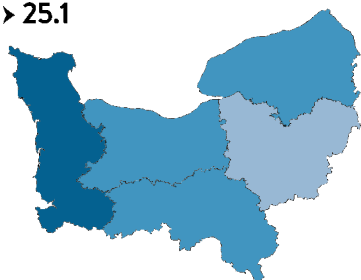
Le taux de réussite au certificat d'aptitude professionnelle (CAP) atteint 85,2 % en région Normandie à la session 2017, soit 1,7 point de plus que le taux observé en France métropolitaine ▶ **25.4**. Ce sont les candidats bretons qui réussissent le mieux avec un taux de 87,9 %. Les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Île de France présentent les taux les plus faibles (80,1 % et 80,4 %).

Le taux de réussite le plus élevé au sein de la Normandie est observé dans le département de La Manche (86,0 %) suivi de peu par le Calvados et la Seine-Maritime (85,7 %) ▶ **25.3**. Les candidats eurois sont ceux qui réussissent le moins bien avec 83,4 % d'admis.

Sources : MENESR, Système d'information OCEAN et CYCLADES 2017

**TAUX DE RÉUSSITE AU DIPLÔME NATIONAL DU BREVET (DNB) - SESSION 2017**

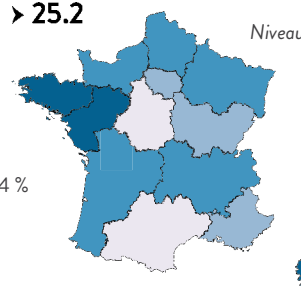
> 25.1



Niveau géographique : département

Académie de Caen : 90,2 %  
 Académie de Rouen : 88,7 %  
 Région académique Normandie : 89,4 %  
 France métropolitaine : 89,2 %

> 25.2

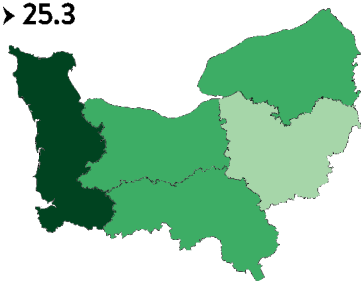


Niveau géographique : région

plus de 90,0 %  
 89,0 % à 90,0 %  
 88,0 % à 89,0 %  
 moins de 88,0 %

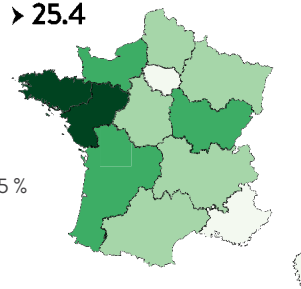
**TAUX DE RÉUSSITE AU CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE (CAP) - SESSION 2017**

> 25.3



Académie de Caen : 85,4 %  
 Académie de Rouen : 85,1 %  
 Région académique Normandie : 85,5 %  
 France métropolitaine : 83,5 %

> 25.4



plus de 86,0 %  
 84,0 % à 86,0 %  
 82,0 % à 84,0 %  
 moins de 82,0 %



## 26 · LA RÉUSSITE AUX EXAMENS - LE BACCALAURÉAT



### La Manche réussit mieux que les autres départements normands

En 2017, 87,0 % des candidats qui se sont présentés aux épreuves du baccalauréat en Normandie ont été admis ▶ **26.2**. Ce taux de réussite est inférieur d'un point à celui observé pour la France métropolitaine. Ce sont les candidats de la région Bretagne qui obtiennent le meilleur taux de réussite (91,9 %) puis ceux des régions Corse (91,4 %) et Pays de la Loire (90,4 %). La région Île-de-France a le taux de réussite le plus faible avec 86,2 % d'admis. Au sein de la région Normandie, le département de la Manche présente le taux de réussite le plus élevé (89,8 %) et le département de la Seine-Maritime le plus faible (86,0%) ▶ **26.1**.

Dans la voie générale, la région Normandie présente un taux de réussite inférieur d'un point au taux national (87,0 % contre 88,0 %) ▶ **26.3**. Les résultats en série S sont équivalents à la moyenne nationale (91,7 %), les taux de réussite varient de 90,5 % dans le département de l'Orne à 93,7 % dans le

département de la Manche. En série L, le taux de réussite normand est inférieur de 0,5 point au taux national ; de 88,4 % dans l'Orne à 92,5 % dans la Manche. En série ES, les résultats sont plus contrastés sur le territoire normand. Les départements de la Manche et du Calvados sont au-dessus du taux de réussite national, les candidats seino-marins et eurois réussissent moins bien (respectivement 5 et 6 points en dessous).

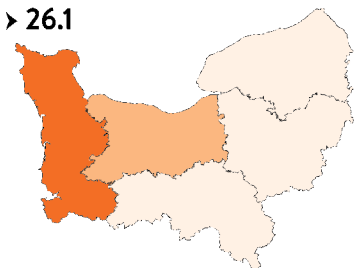
Dans la voie technologique, la région Normandie présente un taux de réussite inférieur de 1,4 point au taux national. Le taux de réussite est supérieur à 92,0 % pour les séries STI2D, ST2S et STL.

Dans la voie professionnelle, le taux de réussite normand est proche de la moyenne nationale. Mais l'académie de Caen présente un résultat supérieur de 3,5 points à l'académie de Rouen. Cet écart est plus important dans les diplômes du secteur des services.



**LE TAUX DE RÉUSSITE AU BACCALAURÉAT - SESSION 2017**

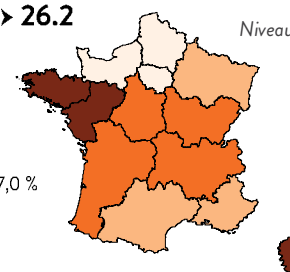
> 26.1



Niveau géographique : zone d'emploi

Académie de Caen : 88,1 %  
Académie de Rouen : 86,1 %  
Région académique Normandie : 87,0 %  
France métropolitaine : 88,0 %

> 26.2



Niveau géographique : département

plus de 90,0 %  
88,0 % à 90,0 %  
87,0 % à 88,0 %  
moins de 87,0 %

**LE TAUX DE RÉUSSITE AU BACCALAURÉAT PAR SÉRIE - SESSION 2017**

> 26.3

	BAC GÉNÉRAL				BAC TECHNOLOGIQUE						BAC PROFESSIONNEL			Total
	ES	L	S	Total	STMG	STI2D	ST2S	STL	STAV	Total*	PRODUCTION	SERVICES	Total	
<b>Académie de Caen</b>	89,4 %	90,2 %	91,8 %	90,8 %	85,0 %	91,7 %	95,6 %	94,3 %	89,4 %	89,6 %	81,1 %	86,0 %	83,4 %	<b>88,1 %</b>
Calvados	89,5 %	89,4 %	91,1 %	90,3 %	84,3 %	89,9 %	95,1 %	94,8 %	83,9 %	88,9 %	79,5 %	85,2 %	82,2 %	<b>87,6 %</b>
Manche	90,1 %	92,5 %	93,7 %	92,3 %	86,7 %	91,6 %	97,1 %	95,6 %	90,3 %	90,7 %	83,0 %	89,3 %	85,6 %	<b>89,8 %</b>
Orne	88,0 %	88,4 %	90,5 %	89,3 %	83,6 %	97,7 %	94,6 %	84,6 %	92,1 %	89,4 %	81,3 %	83,3 %	82,3 %	<b>86,6 %</b>
<b>Académie de Rouen</b>	<b>83,6 %</b>	<b>90,1 %</b>	<b>91,6 %</b>	<b>88,8 %</b>	<b>86,8 %</b>	<b>92,8 %</b>	<b>90,3 %</b>	<b>91,2 %</b>	<b>87,3 %</b>	<b>89,2 %</b>	<b>78,4 %</b>	<b>81,3 %</b>	<b>79,9 %</b>	<b>86,1 %</b>
Eure	82,9 %	89,9 %	92,1 %	88,7 %	87,0 %	95,6 %	93,3 %	87,0 %	87,2 %	89,3 %	77,7 %	82,3 %	80,3 %	<b>86,3 %</b>
Seine-Maritime	83,9 %	90,1 %	91,4 %	88,8 %	86,7 %	91,8 %	89,7 %	92,1 %	87,3 %	89,2 %	78,6 %	80,8 %	79,8 %	<b>86,0 %</b>
<b>Région Normandie</b>	<b>86,1 %</b>	<b>90,1 %</b>	<b>91,7 %</b>	<b>89,6 %</b>	<b>86,1 %</b>	<b>92,5 %</b>	<b>92,9 %</b>	<b>92,3 %</b>	<b>88,2 %</b>	<b>89,4 %</b>	<b>79,7 %</b>	<b>83,2 %</b>	<b>81,4 %</b>	<b>87,0 %</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>88,9 %</b>	<b>90,6 %</b>	<b>91,7 %</b>	<b>90,6 %</b>	<b>89,5 %</b>	<b>91,7 %</b>	<b>92,0 %</b>	<b>91,6 %</b>	<b>88,5 %</b>	<b>90,8 %</b>	<b>79,5 %</b>	<b>83,5 %</b>	<b>81,7 %</b>	<b>88,0 %</b>

\*y compris les séries STD2A, Hôtellerie et TMD



## 27 · LES JEUNES EN DIFFICULTÉ DE LECTURE



### Un jeune normand sur dix en difficulté de lecture

Un jeune français sur dix né en 1992 est en difficulté de lecture d'après les évaluations effectuées entre 2009 et 2015 lors de la Journée défense et citoyenneté (JDC). Si les jeunes normands se situent précisément dans cette moyenne (10,4 %), ils placent en revanche la région au deuxième rang des régions métropolitaines en raison des gros écarts observés avec les DOM ▶ **27.2**. La part des jeunes en difficulté de lecture s'élève à 13,5 % dans l'Orne et à 10,7 % pour le département de l'Eure ; la proportion est plus réduite dans le Calvados avec 9,1 % ▶ **27.1**.

Les différentes études sur les acquis et compétences des élèves montrent que les filles devancent régulièrement les garçons en maîtrise du français. Les épreuves de lecture de la JDC confirment ces tendances : 12,6 % des normands nés en 1992 sont en difficulté de lecture contre 8,1 % des normandes. Cet écart (+4,5 points) est plus

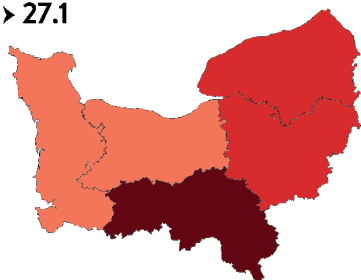
marqué qu'au niveau national (+3,9 points). Ce cumul des disparités géographiques et des disparités selon le sexe conduit à des taux de jeunes en difficulté de lecture nettement moins élevés pour les filles qui vivent dans le Calvados (7,1 %) que pour les garçons de l'Eure (13,4 %) ou plus encore pour les jeunes ornais (près de 17 %). En Normandie, 16 garçons sont en difficulté de lecture pour 10 filles en difficulté de lecture ▶ **27.4**. Ce ratio est de 15 en Seine-Maritime, 16 dans le Calvados, 17 dans la Manche et dans l'Orne et de 18 dans l'Eure ▶ **27.3**.

Définitions et méthodologie ▶ **Page 79**

Sources : Ministère de la défense-DSN, JDC 2009 à 2015 - MENESR-DEPP, géographie de l'école 2017

**PART DES JEUNES NÉS EN 1992 EN DIFFICULTÉ DE LECTURE**

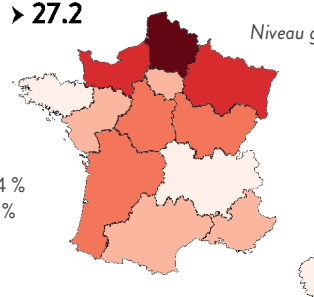
> 27.1



Académie de Caen : 10,1 %  
 Académie de Rouen : 10,6 %  
 Région académique Normandie : 10,4 %  
 France métropolitaine + DOM : 10,4 %

Niveau géographique : département

> 27.2

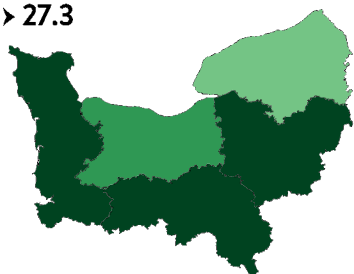


Niveau géographique : région

plus de 12,0 %  
 10,0 % à 12,0 %  
 9,0 % à 10,0 %  
 8,0 % à 9,0 %  
 moins de 8,0 %

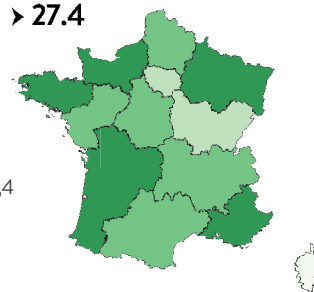
**NOMBRE DE GARÇONS NÉS EN 1992 EN DIFFICULTÉ DE LECTURE POUR 10 FILLES NÉES EN 1992 EN DIFFICULTÉ DE LECTURE**

> 27.3



Académie de Caen : 17,0  
 Académie de Rouen : 16,0  
 Région académique Normandie : 16,4  
 France métropolitaine : 15,4

> 27.4



plus de 17,0  
 16,0 à 17,0  
 15,0 à 16,0  
 14,0 à 15,0  
 moins de 14,0



## 28 · LES JEUNES SANS DIPLÔME



### Moins de diplômés en Normandie

En 2013, en France métropolitaine et DOM (hors Mayotte), un jeune âgé de 16 à 25 ans sur dix a quitté le système éducatif sans obtenir de diplôme (autre que le diplôme du brevet). Cette proportion est légèrement supérieure en Normandie et place la région au 5ème rang des régions métropolitaines ► **28.2**. Cet indicateur, calculé au niveau régional, varie du simple au double entre la Bretagne (6,9 %) et la Corse (14,6 %). Sans connaître des écarts de cette ampleur, la Normandie offre cependant des contrastes prononcés entre la Manche (8,6 %) et l'Eure (13,9 %); résultat qui place l'Eure dans les 10 départements métropolitains les plus défavorisés sur ce plan ► **28.1**. A l'opposé le Calvados présente un bilan plus favorable (8,8 %), tandis que l'Orne et la Seine-Maritime se tiennent avec respectivement 10,9 % et 10,6 % de jeunes de 16 à 25 ans non scolarisés et non diplômés.

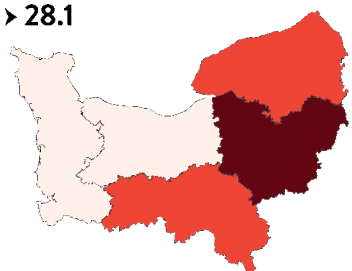
Entre 2006 et 2013, la Normandie a connu une baisse significative de la part de ses jeunes sans diplôme (- 1,1 point) ► **28.4**. A ce titre, elle fait partie des cinq régions métropolitaines ayant enregistré la réduction la plus forte du phénomène de sortie sans diplôme. C'est le fait des trois anciens départements bas-normands qui ont connu des réductions supérieures à 1 point, donc bien au-dessus de la baisse nationale. A contrario la Seine-Maritime (-0,9 point) et l'Eure (-0,3 point) ont accru leur retard sur leurs voisins au regard de cet indicateur ► **28.3**.

Définitions et méthodologie ► **Page 80**

Sources : INSEE, recensement de la population 2013 - MENESR-DEPP, géographie de l'école 2017

**PART DES JEUNES ÂGÉS DE 16 À 25 ANS SANS DIPLÔME ET NE POURSUIVANT PAS D'ÉTUDES EN 2013**

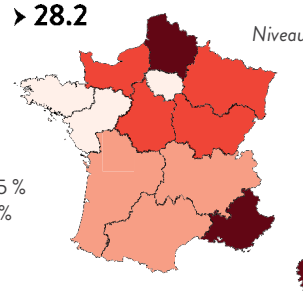
> 28.1



Niveau géographique : département

Académie de Caen : 9,1 %  
 Académie de Rouen : 11,5 %  
 Région académique Normandie : 10,5 %  
 France métropolitaine + DOM : 10,1 %

> 28.2

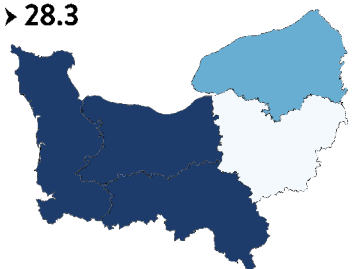


Niveau géographique : région

■ plus de 11,0 %  
 ■ 10,0 % à 11,0 %  
 ■ 9,0 % à 10,0 %  
 ■ moins de 9,0 %

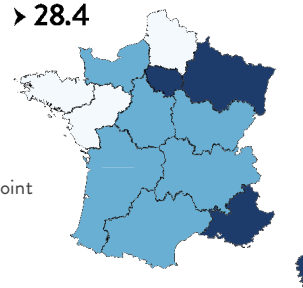
**ÉVOLUTION DE LA PART DES JEUNES ÂGÉS DE 16 À 25 ANS SANS DIPLÔME ET NE POURSUIVANT PAS D'ÉTUDES ENTRE 2006 ET 2013**

> 28.3



Académie de Caen : -1,5 point  
 Académie de Rouen : -0,8 point  
 Région académique Normandie : -1,1 point  
 France métropolitaine : -1,0 point

> 28.4



■ -0,75 à 0,0 point  
 ■ -1,25 à -0,75 points  
 ■ -1,80 à 1,25 points



# DÉFINITIONS ET MÉTHODOLOGIE



## L'ENVIRONNEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE



### 1. Structuration du territoire en aires urbaines

Défini par l'Insee en 2010, le zonage en aires urbaines permet d'obtenir une vision des aires d'influence des villes (au sens d'unités urbaines) sur le territoire. Il partage le territoire en quatre grands types d'espaces : espace des grandes aires urbaines, espace des autres aires, autres communes multipolarisées et communes isolées, hors influence des pôles. Dans les espaces des grandes aires urbaines et des autres aires, on distingue les pôles et les couronnes de ceux-ci.

Le zonage en aires urbaines 2010 est basé sur les données du recensement de la population de 2008 et plus particulièrement sur celles relatives à l'emploi et aux déplacements entre le domicile et le lieu de travail.

### 2. Les jeunes âgés de 6 à 17 ans

Les données sont issues de l'exploitation principale du recensement de la population 2006 et de celui de 2014, le dernier disponible au moment de l'édition

### 3. Les jeunes âgés de 18 à 25 ans

Les données sont issues de l'exploitation principale du recensement de la population 2006 et de celui de 2014, le dernier disponible au moment de l'édition.

### 4. Le niveau de diplôme de la population

Les données sont issues de l'exploitation complémentaire du recensement de la population (RP) 2014 réalisé par l'Insee. Le niveau de diplôme est mesuré ici par le diplôme le plus élevé déclaré au RP.

Seule la population des 25-54 ans est retenue.

### 5. Le taux de chômage

Réalisée et diffusée par l'Insee, l'estimation des taux de chômage trimestriels localisés est une synthèse de l'enquête Emploi en continu et la source Pôle emploi (demandeurs d'emploi en fin de mois ou DEFM). La méthode repose sur l'estimation du chômage (à partir des DEFM) et de l'emploi issu dispositif Estel (Estimation d'emploi localisées, Insee). Le taux de chômage est calculé en rapportant le nombre de chômeurs ainsi estimés à la population active.





## LE CONTEXTE SCOLAIRE



### 6. et 7. La scolarisation dans le premier degré

Le premier degré correspond aux enseignements préélémentaire et élémentaire dispensés dans les écoles maternelles, élémentaires et primaires. Issues des constats d'effectifs effectués à chaque rentrée scolaire, les données couvrent le champ du secteur public et du secteur privé.

### 8. et 9. La scolarisation dans le second degré (collèges et lycées)

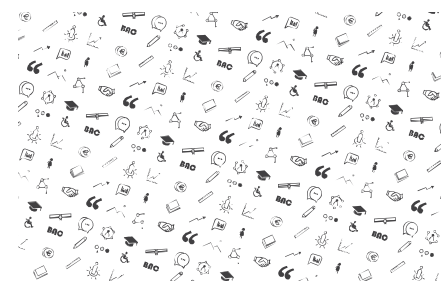
L'enseignement du second degré est dispensé dans les collèges, les lycées et les Etablissements Régionaux d'enseignement Adapté (EREA). Les données sur les effectifs et sur les tailles d'établissement sont issues des constats de rentrée réalisés à chaque rentrée scolaire. Elles prennent en considération des établissements publics et privés.

La scolarisation en collège correspond aux enseignements de la sixième à la troisième (premier cycle du second degré). Des enseignements adaptés sont aussi offerts en collège (de la sixième à la troisième SEGPA, Sections d'Enseignement général et professionnel Adapté). Quelques jeunes suivent un enseignement de ce premier cycle dans un lycée professionnel (3<sup>e</sup> prépa pro) ou un EREA (qui peuvent comprendre des classes de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> SEGPA).

Au lycée, distinction est faite entre les formations générales (proposées dans les lycées généraux et technologiques) et les formations professionnelles (proposées par les lycées éponymes).

### 14. L'éducation prioritaire

Le périmètre de l'éducation prioritaire a été redéfini en 2015. Il se fonde sur « un indice social unique permettant de mesurer les difficultés rencontrées par les élèves et leurs parents, et leurs conséquences sur les apprentissages ». Il est conçu autour de réseaux REP (réseau d'éducation prioritaire) et REP+ (réseau d'éducation prioritaire renforcée). Chaque réseau regroupe un collège public et les écoles publiques de son secteur.





## LE CONTEXTE SCOLAIRE



### 15. Les élèves en situation de handicap

Les élèves scolarisés dans des établissements spécialisés ne sont pas comptabilisés ici.

Ne sont recensés que les élèves scolarisés en milieu ordinaire, école ou établissement scolaire du second degré. Cette scolarisation peut être « individuelle » (l'élève fréquente une classe ordinaire) ou collective dans une Unité localisée pour l'inclusion scolaire (classes ULIS). Les données sont issues d'enquêtes menées par le MEN auprès des enseignants référents.

### 16. L'apprentissage

L'apprentissage est une formation en alternance, assurée conjointement dans les centres de formation d'apprentis et les entreprises, qui peut désormais préparer à tous niveaux de diplômes technologiques ou professionnels jusqu'au supérieur. L'apprenti, âgé d'au moins 16 ans, est lié par un contrat de travail à une entreprise.

Les apprentis dans l'enseignement secondaire professionnel sont ceux qui préparent un diplôme de niveau V ou IV par ce type de formation.

Niveau V : sorties de l'année terminale du second cycle court (CAP, BEP) et des années intermédiaires du second cycle long (secondes et premières générales, technologiques ou professionnelles)

Niveau IV : sorties des classes de terminales du second cycle long (Bac, BP, BT ou équivalent) et de l'enseignement supérieur sans diplôme.

Sont pris en compte ici les apprentis des CFA sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale ou du ministère de l'Agriculture. Leurs effectifs sont comparés à ceux des élèves qui préparent les mêmes diplômes sous statut scolaire.



## LES MOYENS ET LES RESSOURCES



### 17. L'encadrement dans le premier degré

Le taux d'encadrement dans le premier degré est mesuré par le nombre moyen d'élèves par classe. Il est calculé en rapportant l'effectif d'élèves au nombre de classes présentes, à chaque niveau de référence considérée (région, département, établissement en éducation prioritaire).

$$E/C = \frac{\text{Nombre d'élèves}}{\text{Nombre de classes}}$$

### 18. L'encadrement dans le second degré

Le taux d'encadrement dans le second degré est mesuré par le E/S. Il s'agit du nombre moyen d'élèves par structure, qu'il s'agisse d'un cours en groupe ou en classe entière (division), devant un professeur pendant une heure de cours. Il est calculé en prenant en compte pour chaque enseignement le nombre d'heures suivies par un ensemble d'élèves devant un professeur : il correspond à la moyenne des effectifs des structures, pondérée par le nombre d'heures assurées dans chaque structure.

La formule de calcul du E/S est :  $E/S = \frac{\sum h_{ixi}}{\sum h_i}$

où  $h_i$  est le nombre d'heures d'enseignement assurées devant la structure  $i$  (groupe ou division), et  $x_i$  est l'effectif d'élèves de la structure  $i$ .

75

### 21. La dépense d'éducation par élève

Les dépenses et leur répartition par niveau sont calculées en cohérence avec les principes mis en œuvre pour le compte de l'éducation.

Le compte de l'éducation est un compte satellite de la comptabilité nationale. Il a pour but de rassembler l'ensemble des flux financiers intervenant dans le domaine de l'éducation afin d'évaluer ce que coûte l'éducation à l'ensemble de la collectivité nationale, d'étudier son financement, de déterminer les coûts des différents niveaux d'enseignement, des différentes activités et d'évaluer les dépenses par nature.

Dépense moyenne : la dépense moyenne du MENESR par élève pour l'année  $n$  est calculée en rapportant la totalité des dépenses de ces ministères ventilés par niveau dans chacune des régions, aux effectifs d'élèves (du secteur public et privé subventionné) de l'année civile  $N$  calculés en prenant deux tiers des effectifs de l'année scolaire  $N-1$  et un tiers de l'année scolaire  $N$ . En 2014, on prend 2/3 des effectifs de la rentrée scolaire 2013 et 1/3 de la rentrée scolaire 2014. Les dépenses moyennes de l'année 2011 ont été calculées en euros constants au prix de 2014 afin de neutraliser l'effet lié à la hausse des prix. Ce calcul a été effectué à partir de l'évolution du prix du PIB.



## LES PARCOURS ET LES RÉSULTATS



### 22. L'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième

L'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième donne une mesure de la probabilité qu'aurait un jeune de sixième, une année donnée, de réussir l'examen du baccalauréat s'il rencontrait tout au long de son parcours les conditions scolaires que connaissent les autres jeunes cette année-là.

Pour une année scolaire donnée, le calcul combine tous les parcours les plus représentatifs de sixième en terminale jusqu'à l'obtention du diplôme. Il intègre tous les passages dans la classe supérieure, les orientations et réorientations vers les voies générale et technologique d'un côté, professionnelle de l'autre, que ce soit sous statut scolaire ou d'apprenti.

Tous les jeunes fréquentant une année donnée un des niveaux de sixième jusqu'en terminale constituent une cohorte fictive. Le taux intermédiaire d'accès au niveau supérieur est calculé pour chaque niveau, puis ces taux sont multipliés entre eux pour donner les trois composantes de l'indicateur

(général et technologique scolaire, professionnel scolaire et professionnel par apprentissage) dont la somme est l'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième.

Les principaux parcours qui mènent au baccalauréat GT passent par le cursus classique en trois ans après la troisième ou par une réorientation en première GT suite à un CAP ou un BEP. Ce dernier parcours est devenu rare à l'issue de la réforme de la voie professionnelle.

Dans la voie professionnelle, les jeunes intègrent massivement le cursus directement après la troisième. Mais certains se réorientent aussi en fin de seconde GT ou de CAP/BEP vers une seconde ou première professionnelle. Les jeunes qui quittent le statut scolaire entrent en apprentissage soit en fin de troisième, soit en fin de seconde professionnelle, moins fréquemment en fin de seconde GT.

Tous les passages d'un niveau à l'autre sont attribués à l'académie dans laquelle est inscrit le jeune une année donnée, qu'il reste ou non dans la même académie l'année suivante.



## LES PARCOURS ET LES RÉSULTATS



### 23. L'espérance du socle commun en début de 6<sup>e</sup>

L'évaluation Socle sixième numérique a porté sur 161 351 élèves scolarisés en classes de sixième générales, de sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) ou spécifiques (CLA, ULIS) dans 4 414 collèges publics et privés sous contrat en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (DOM) – hors Mayotte. Dans chacune des académies, un échantillon a été sélectionné de manière à assurer la représentativité selon plusieurs critères (secteur, retard, origine sociale, etc.). Au maximum deux classes par collège ont été tirées au sort. Le nombre d'élèves sélectionnés par académie (en moyenne 5 400) a été déterminé de manière à garantir un intervalle de confiance de + ou - 2 points de pourcentage, dans les académies de France métropolitaine.

L'indicateur d'équité de l'académie est mesuré par l'écart de score moyen entre les 20 % d'élèves issus des milieux les plus défavorisés et les 20 % d'élèves issus des milieux les plus favorisés. Les scores sont standardisés de moyenne 250 et d'écart-type 50. L'équité moyenne pour la compétence 1 est de 45 et de 47 pour la compétence 3.

En maîtrise de la langue, quatre domaines enseignés sont représentés : la lecture, l'orthographe, la grammaire et le vocabulaire. Les quatre domaines enseignés en mathématiques sont représentés : nombres et calcul, géométrie, grandeurs et mesures, organisation et gestion de données.

En sciences, les domaines suivants sont évalués : éléments de connaissances de la pratique d'une démarche scientifique, le ciel et la Terre, la matière, l'énergie, les objets techniques, l'unité et la diversité du vivant, le fonctionnement du vivant, le fonctionnement du corps humain, les êtres vivants dans leur environnement et les objets techniques.

Pour les résultats académiques par domaine, voir ANDREU S., BEN ALI L., ROCHER T., 2016, « Évaluation numérique des compétences du socle en début de sixième : des niveaux de performance contrastés selon les académies », Note d'information, n° 16.18, MENESR-DEPP.



## LES PARCOURS ET LES RÉSULTATS

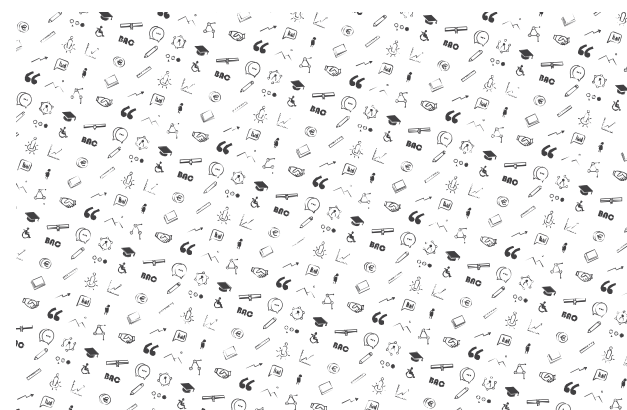


### 24. L'orientation en fin de 3<sup>e</sup>

L'orientation en fin de troisième est définie ici par le taux de passage observé de 3<sup>e</sup> vers un autre niveau d'enseignement. Pour le taux de passage en année N, le numérateur est calculé en prenant dans le fichier de la rentrée N les individus qui se trouvaient en N-1 au niveau X dans l'établissement considéré et qui se trouvent en N au niveau Y (quel que soit l'établissement où ils se trouvent). Le dénominateur est calculé en prenant dans le fichier de la rentrée N-1 les individus qui se trouvaient au niveau X. On ne retient pas les formations SEGPA, ni les élèves des dispositifs ULIS.

A titre d'exemple, le taux de passage de 3<sup>e</sup> vers la seconde générale et technologique en 2017 :

$$\frac{\text{Nombre d'élèves en 2<sup>nd</sup> en 2017 qui étaient en 3<sup>e</sup> en 2016}}{\text{Nombre d'élèves en 3<sup>e</sup> en 2016}}$$



### 25. et 26 La réussite aux examens

Le taux de réussite à un examen est calculé en rapportant le nombre de candidats reçus (admis) au nombre de candidats qui se sont présentés à l'examen. Est considéré comme présent, tout candidat qui a participé à au moins une épreuve finale.

$$\text{Taux de réussite} = \frac{\text{Nombre de candidats admis}}{\text{Nombre de candidats présents}}$$



## LES PARCOURS ET LES RÉSULTATS



### 27. Les jeunes en difficultés de lecture

Entre 2009 et 2015, plus de 5 millions de jeunes femmes et hommes, de nationalité française, ont participé à la Journée défense et citoyenneté (JDC) au cours de laquelle ils ont passé un test de compréhension de l'écrit. Les jeunes doivent répondre, par l'intermédiaire d'un boîtier électronique, aux questions qui défilent sur un grand écran. Leurs réponses, et dans certains cas leur temps de réaction, sont enregistrés. Le test vise à évaluer trois dimensions spécifiques : l'automatisme de la lecture, les connaissances lexicales et les traitements complexes de supports écrits. Pour chacune d'entre elles, un seuil de maîtrise a été fixé, permettant ainsi de dégager huit profils de lecteurs dont quatre caractérisent les jeunes que l'on peut considérer comme étant en difficulté de lecture.

On s'intéresse ici aux résultats d'une génération d'élèves afin de rectifier les biais des analyses précédentes mélangeant des jeunes d'âges différents dont une partie a probablement repoussé sa participation à la JDC d'une ou plusieurs années.

On sait de par les études précédentes que les élèves plus âgés ont un niveau en lecture plus faible. D'après les estimations du recensement de la population effectué par l'Insee en 2015, il y avait en France 761 700 jeunes nés en 1992. Entre 2009 et 2015, 734 200 jeunes français nés en 1992 ont participé à la JDC, soit 96 % de la génération complète. Cette différence peut s'expliquer par le fait que la JDC ne concerne que les jeunes de nationalité française alors que le recensement de la population concerne tous les jeunes résidant en France quelle que soit leur nationalité. De plus, les jeunes nés en 1992 n'ont pas encore tous participé à la JDC, puisqu'ils n'ont pas tous atteint l'âge maximal de 25 ans. On fait l'hypothèse qu'il n'y a pas d'évolution de niveau chez les jeunes, c'est-à-dire qu'un jeune né en 1992 participant à la JDC après ses 17 ans (âge habituel de participation à la JDC), obtiendra les mêmes résultats que s'il était venu à 17 ans. S'il est détecté en difficulté de lecture à 22 ans par exemple, il l'aurait probablement été cinq ans plus tôt.



## LES PARCOURS ET LES RÉSULTATS



### 28. Les jeunes sans diplôme

L'indicateur des sans-diplôme est calculé à partir des recensements de la population (RP) de l'Insee millésimés 2006 et 2013. Il s'agit de la part des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui sont sans diplôme ou n'ont que le diplôme national du brevet ou le certificat de formation générale, et qui ne sont pas inscrits dans un établissement d'enseignement. Sur ce dernier point plus précisément, sont retenus les jeunes qui répondent négativement à la question suivante : « Êtes-vous inscrit dans un établissement d'enseignement pour l'année scolaire en cours (y compris apprentissage et études supérieures) ? »

Le groupe d'âge des 16-25 ans correspond à celui des jeunes qui sont concernés par le droit de retour en formation initiale, dispositif ciblé sur les sans-diplôme et destiné à lutter contre le décrochage scolaire, une des orientations de la loi de refondation de l'école de la République de juillet 2013. Ce retour en formation initiale dans un établissement d'enseignement de l'éducation nationale, instauré en mars 2015, a pour objectif de leur permettre d'acquérir une qualification sanctionnée par un diplôme général, technologique ou professionnel, ou par une certification inscrite au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Le groupe d'âge retenu dans cette note est plus large que celui des 18-24 ans utilisé dans le calcul du « taux de sortants précoces » d'Eurostat, indicateur calculé à partir de l'enquête Emploi de l'Insee





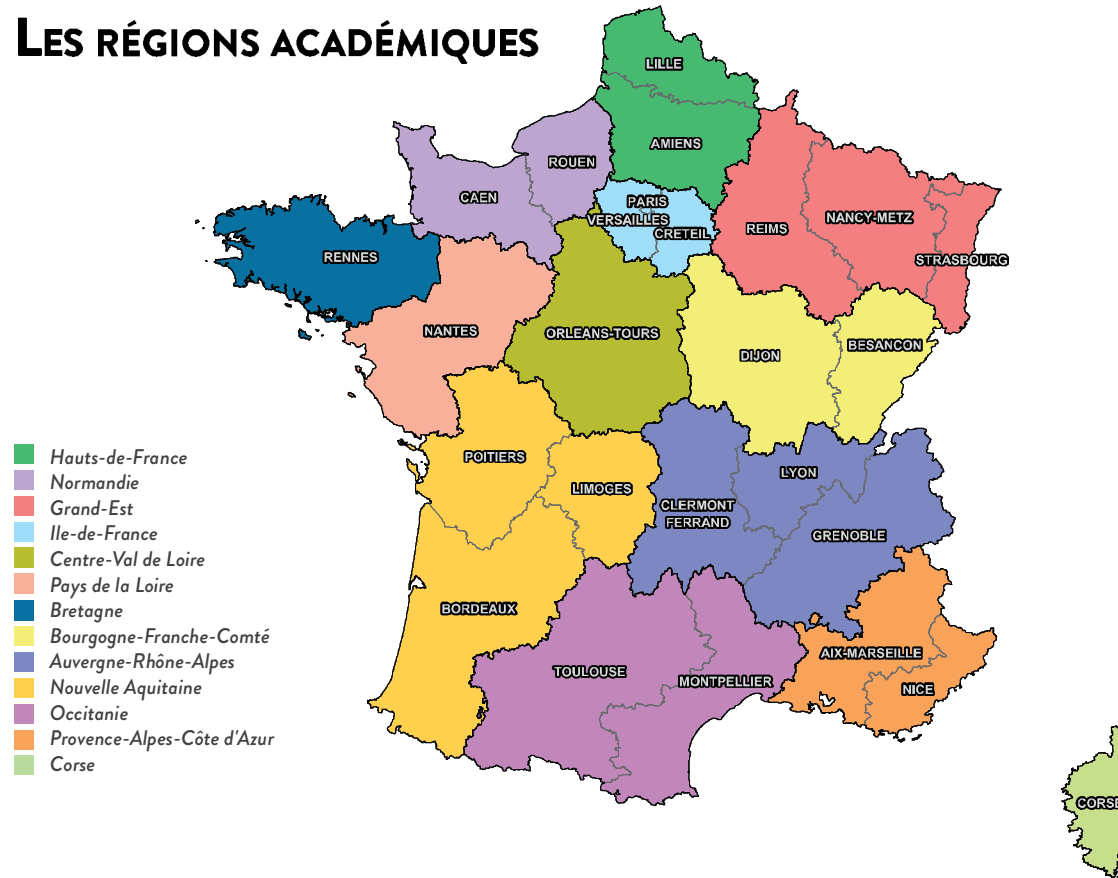


# **TABLE DES SIGLES**

<b>APAE</b>	Aide au pilotage et à l'auto-évaluation des établissements
<b>BEP</b>	Brevet d'études professionnelles
<b>BP</b>	Brevet professionnel
<b>BSA</b>	Bilan social académique
<b>BT</b>	Brevet de technicien
<b>CAP</b>	Certificat d'aptitude professionnelle
<b>Depp</b>	Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance
<b>DNB</b>	Diplôme national du brevet
<b>ES</b>	Économique et sociale (baccalauréat général)
<b>EREA</b>	Etablissement régional d'enseignement adapté
<b>Insee</b>	Institut national de la statistique et des études économiques
<b>JDC</b>	Journée défense et citoyenneté
<b>L</b>	Littéraire (baccalauréat général)
<b>LGT</b>	Lycée d'enseignement général et technologique
<b>LP</b>	Lycée professionnel
<b>MENESR</b>	Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
<b>RERS</b>	Repères et références statistiques
<b>REP</b>	Réseau d'éducation prioritaire

<b>REP+</b>	Réseau d'éducation prioritaire renforcé
<b>RP</b>	Recensement de la population
<b>S</b>	Scientifique (baccalauréat général)
<b>SEGPA</b>	Section d'enseignement général et professionnel adapté
<b>SIFA</b>	Système d'information sur la formation des apprentis
<b>ST2S</b>	Sciences et technologies de la santé et du sociale (baccalauréat technologique)
<b>STAV</b>	Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (baccalauréat technologique)
<b>STD2A</b>	Sciences et technologies du design et des arts appliqués (baccalauréat technologique)
<b>STI2D</b>	Sciences et technologies de l'industrie et du développement industriel (baccalauréat technologique)
<b>STL</b>	Sciences et technologies de laboratoire (baccalauréat technologique)
<b>STMG</b>	Sciences et technologies du management et de la gestion (baccalauréat technologique)
<b>TMD</b>	Techniques de la musique et de la danse (baccalauréat technologique)
<b>ULIS</b>	Unité localisée pour l'inclusion scolaire
<b>ZAU</b>	Zonage en aires urbaines

# LES RÉGIONS ACADÉMIQUES

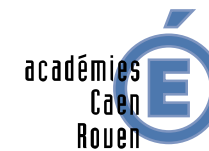


Conception et réalisation : Service communication • rectorat de Caen.  
Services statistiques académiques des rectorats de Caen et de Rouen (dppm4, dppm5 et dpp).



# L'ÉTAT DE L'ÉCOLE EN NORMANDIE

2018



RÉGION ACADÉMIQUE  
NORMANDIE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

